

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e LégislaturePREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984
(30^e SEANCE)

COMpte RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Jeudi 20 Octobre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. — Loi de finances pour 1984. — Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 4313).

Mmes Nevoux,
Osselin,MM. Alain Bonnet,
Douyère.

MM. Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget ; Chirac, Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget ; Marette, Alphandéry.

Clôture de la discussion générale.

Passage à la discussion des articles.

M. Christian Goux, président de la commission des finances.

*Suspension et reprise de la séance (p. 4326).*Article 1^{er} (p. 4326).

MM. Gilbert Gantier, Mercieca, Charles, Bergelin, François d'Aubert, Pierret, rapporteur général de la commission des finances ; le secrétaire d'Etat, le président.

Adoption de l'article 1^{er}.

MM. Marette, le président.

Article 2 (p. 4332).

MM. Gilbert Gantier, Paul Chomat, François d'Aubert, Anciant, Alphandéry, Alain Bonnet, Marette, le rapporteur général, le secrétaire d'Etat.

Amendement n° 132 de M. Pierre Bas : MM. Pierre Bas, le rapporteur général, Frelaut, le secrétaire d'Etat, Jans. — Rejet.

Amendement n° 133 de M. Pierre Bas : MM. Pierre Bas, le rapporteur général, le secrétaire d'Etat, Planchou. — Rejet.

Renvol de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 4339).

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1984

Suite de la discussion générale d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1984 (n° 1726, 1735).

La parole est à Mme Nevoux.

Mme Paulette Nevoux. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans son exposé, M. le rapporteur a souhaité que la discussion de ce budget soit l'occasion de réflexions constructives sur les moyens pour la France de relever un certain nombre de défis qui s'abattent sur son chemin.

Je pense que notre débat doit aussi être l'occasion de réfléchir sur la compatibilité entre une politique de rigueur et une répartition plus équitable de l'effort. La fin justifie-t-elle tous les moyens ? Les efforts sont-ils justement répartis ? Une meilleure répartition ne passe-t-elle pas par une meilleure connaissance des revenus ?

Il faut noter que l'appareil statistique français de recherche sur les revenus est assez disert sur les revenus du travail — la source statistique n'étant autre que l'employeur lui-même — mais qu'il est d'une très grande discrétion sur les revenus non seulement du capital, mais encore des professions libérales.

Une telle lacune est, à mon sens, réhibitoire pour l'application d'une politique des revenus, d'une politique de tous les revenus et non pas d'une simple « police des salaires ».

Une réelle politique des revenus passe par la recherche systématique d'une information pertinente et objective de tous les revenus. Loin de moi l'idée d'assimiler la perception de revenus élevés à un « comportement antisocial » ; cela figure d'ailleurs dans le rapport.

Mais si la rémunération, comme l'a écrit M. le rapporteur, doit être la récompense, au sens précis du terme, de la responsabilité, encore faudrait-il s'entendre sur le sens de la notion de responsabilité. J'ajouterai que la responsabilité d'un grand nombre de Français et de Françaises — je pense en particulier aux ouvriers qualifiés et à certains cadres — n'est pas récompensée à sa juste valeur.

M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

Mme Paulette Nevoux. La responsabilité n'est pas seulement l'apanage des détenteurs de capitaux.

Il est vrai qu'une charge fiscale trop lourde a des conséquences négatives sur l'investissement, sur la production. Cela limite aussi les énergies.

Ce constat établi, deux thèmes, ou plutôt deux dilemmes, apparaissent souvent dans le débat économique. Faut-il maintenir l'efficacité économique au détriment de l'équité ? Et, à l'inverse, plus de justice ou d'équité entraîneraient-elles moins d'efficacité économique ?

Il est erroné de poser le problème en ces termes. Ou plutôt, poser le problème en ces termes, c'est déjà privilégier l'efficacité économique sur l'équité.

Cela dit, il est regrettable de constater que, faute d'une information adéquate sur les revenus et compte tenu de la technique retenue en matière d'impôts — l'application des majorations aux cotisations principales d'impôt sur le revenu — tous les effets pervers connus dans l'utilisation d'une telle technique pénalisent essentiellement les salariés.

La solidarité, exprimée entre autres par la contribution fiscale, ne doit pas être uniquement la solidarité des salariés.

En effet, on observe aujourd'hui que les salariés sont plus fortement touchés par les prélèvements obligatoires — tant au niveau des impôts que des cotisations sociales — que les non-salariés.

La fraude fiscale est impossible pour les salariés. Chez les non-salariés, en raison du nombre relativement peu élevé de contrôles, tout est possible. Je me permets de rappeler à l'Assemblée les contrôles qui sont effectués sur les non-salariés : un contrôle tous les quarante-quatre ans pour les bénéficiaires agricoles ; un contrôle tous les vingt-trois ans pour les bénéficiaires non commerciaux des professions libérales ; un contrôle tous les dix-sept ans pour les bénéficiaires industriels et commerciaux. La fraude fiscale, évaluée au moins à 80 milliards de francs, est largement supérieure à l'effort fiscal demandé aujourd'hui aux Français.

Les bases sur lesquelles sont calculées les cotisations sociales sont inégalitaires. Alors que les ouvriers salariés s'acquittent de cotisations sur la base de 32,8 p. 100 de leur revenu primaire, les professionnels indépendants et agricoles s'acquittent de cotisations sur la base respectivement de 8,6 p. 100 et de 7,6 p. 100 de leur revenu primaire.

C'est pour cela que les députés socialistes ont instamment demandé au Gouvernement des mesures en vue d'une meilleure transparence fiscale pour les non-salariés. Il ne s'agit pas de les taxer davantage, mais de les taxer plus exactement en fonction de leurs capacités contributives.

J'ajoute que cette revendication est liée au manque de moyens de la direction générale des impôts. Le groupe socialiste apporte d'ailleurs son soutien aux syndicats de la profession, qui, à l'unanimité, ont réclamé un accroissement des effectifs de la D. G. I. On peut regretter, à ce sujet, qu'aucune création de poste ne soit prévue, aussi bien dans le projet de loi de finances pour 1984 que dans le IX^e Plan.

La gauche, en arrivant au pouvoir, a voté un certain nombre de mesures permettant d'établir une justice fiscale : l'instauration d'une décote sur l'impôt sur le revenu a permis l'exonération totale des personnes payées au S. M. I. C. et l'allègement d'un très grand nombre de contribuables ; les personnes âgées non imposables sont exonérées de la taxe d'habitation ; les personnes invalides chargées de famille ont droit à l'octroi d'une demi-part supplémentaire de quotient familial ; l'abattement à la base, permettant d'exonérer de droits de succession les héritages modestes, a été relevé.

Toutes ces mesures de justice « fiscale » ont été complétées par tout un train de mesures de justice « sociale » tendant à améliorer le sort des plus défavorisés.

Parallèlement, des mesures significatives ont été prises qui tendent à accroître la participation des revenus élevés aux sacrifices exigés par les circonstances économiques.

Il convient de prendre en compte toutes ces données quand on parle de justice sociale et de solidarité. Ce sont des étapes vers la recherche d'une plus grande équité.

L'instrument « fiscaliste » de redistribution n'est pas le seul instrument qui permet une amélioration — dans le sens d'une réduction — des disparités de revenus. C'en est un.

En effet, la lutte contre les inégalités passe aussi par une relance maîtrisée de l'activité économique.

Permettre une répartition équitable sans remettre en cause l'investissement, source de la croissance et donc de la répartition future, peut apparaître comme une gageure, si l'on n'entrevoit pas la possibilité de mener de concert ces deux politiques au nom de l'efficacité économique. C'est le sens des interrogations communément émises.

Le Gouvernement a pourtant pris le risque de mener la bataille sur les deux fronts.

Dans l'immédiat, il faut tenir compte de ce lien entre le maintien d'un taux d'activité soutenu, la réorientation des ressources financières par une meilleure utilisation de l'épargne et la réduction de l'inflation.

Le Gouvernement a pris les mesures qu'il fallait pour répondre de façon rigoureuse à ces trois impératifs. Je ne les détaillerai pas. D'autres l'ont fait avant moi.

Par souci de justice, les prélèvements sont mieux répartis que par le passé. Ils le seront encore mieux lorsque les pouvoirs publics disposeront d'informations plus fiables sur la réalité des revenus en France.

Cette exigence de transparence — et j'y insiste — même si elle devient un lieu commun donnera au terme de « solidarité » une définition plus juste et mieux comprise par l'opinion.

Les Français apprécieront ainsi mieux le sens des efforts qui leur seront demandés pour construire l'avenir de notre pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme Osselin.

Mme Jacqueline Osselin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, adapter toujours plus la fiscalité aux capacités contributives des citoyens, tel est l'engagement du Président de la République et du Gouvernement depuis mai 1981.

Le budget de 1984 ne déroge pas à cette règle et je m'en félicite. Vous-même, monsieur le ministre, lorsque vous résumez en trois formules la stratégie budgétaire définie pour 1984 — budget de la rigueur, budget de l'effort partagé, budget du redressement et de l'avenir — vous montrez bien que la solidarité est inséparable des autres axes, mieux, qu'elle doit les interpénétrer.

C'est le sens des dispositions proposées dans ce projet de budget. Je ne reviendrai pas dessus.

Mon propos se centrera sur une seule remarque : le Gouvernement a certes pris beaucoup de mesures pour accroître la justice et la solidarité, concrétisant ainsi les options prioritaires de la gauche, mais elles se situent toutes au niveau de l'Etat. En effet, toute la marge de justice fiscale revient jusqu'à présent à l'Etat, rien aux collectivités locales. Est-il normal de laisser les communes à l'écart de ce grand mouvement ? L'effort partagé, c'est pourtant bien la marque de notre volonté politique. Alors pourquoi laisser les communes se débattre avec une fiscalité injuste ?

Non seulement l'effet de la loi de finances de décembre 1982, qui a fixé à 12 p. 100 le taux d'actualisation pour 1984 des bases de taxe d'habitation et de taxe foncière bâti, accentue le transfert de la fiscalité sur l'habitat, donc sur les ménages, puisque les bases de taxe professionnelle n'évolueront vraisemblablement pas au-delà de 10 p. 100, mais, en plus, aucune possibilité n'est ouverte aux collectivités locales de mieux répartir la charge entre les administrés. Taxe d'habitation et foncier bâti pèsent donc lourdement.

La taxe d'habitation touche plus de 22 millions de contribuables. Le loyer qu'ils payent ne permet pas d'appréhender de manière correcte la capacité contributive des occupants. Bien souvent, d'ailleurs, la part du revenu consacrée aux dépenses de logement varie en fonction inverse de leur revenu. Pour au moins un cinquième de la population — et c'est de trop — la taxe d'habitation est fondamentalement injuste, parce qu'elle atteint pour cette fraction de population des niveaux insupportables. Qu'un foyer consacre un mois, ou plus, de salaire pour payer sa taxe d'habitation alors qu'un autre n'y affecte qu'une semaine ne nous est pas indifférent à nous, socialistes. Ma fonction d'élu local me fait toucher très concrètement cette réalité.

Les solutions d'abattement et de dégrèvement pour corriger cette injustice montrent leurs limites et leurs inconvénients : effets de seuil, déresponsabilisation de ceux qui bénéficient d'une exonération totale, coût élevé pour l'Etat.

Dans les communes, celui qui n'a plus rien à payer se moque totalement de la chose publique. Ce n'est plus son affaire. Il peut tout demander, tout critiquer : cela n'a aucune répercussion sur son porte-monnaie, ce qui l'incite à vouloir tout et n'importe quoi. La démocratie locale n'a rien à y gagner.

D'aucuns avaient songé à exonérer le patrimoine H.L.M. Ce serait à mon avis encore pire. D'abord, parce qu'il n'y a pas de corrélation exacte entre le patrimoine H.L.M. et le niveau de revenus des locataires. Ensuite, parce que ce dont souffrent le plus les grands ensembles, c'est bien d'une indifférence totale des habitants. Comment essayer alors de les intéresser à la vie de la commune, à l'aménagement de leur environnement s'il n'existe plus une façon très concrète d'y participer ?

Il faut donc envisager rapidement une autre solution pour introduire dans les communes plus de justice et répondre ainsi à l'impatience des familles modestes qui veulent voir les choses changer, comme l'avait promis François Mitterrand. Mais laquelle ?

Une réforme complète de la fiscalité locale ? C'est un travail de longue haleine, tout le monde en convient, même si tout le monde la souhaite.

Un nouvel impôt local sur les ménages reposant sur une base mixte revenus-habitation ? C'est lourd à mettre en œuvre.

Un aménagement optionnel de la taxe d'habitation ? C'est une solution, plus souple et plus rapide, suggérée par la fédération des élus socialistes. Elle laisserait le temps d'étudier une réforme totale sans obérer l'avenir.

Cet aménagement consisterait à permettre aux conseils municipaux qui le souhaitent, et dans une proportion limitée, de voter une réduction de la taxe d'habitation communale sur les résidences principales, et de compenser la perte de recettes correspondante par la perception d'une taxe additionnelle à l'impôt sur le revenu de tous les contribuables dont la déclaration de revenus est soustraite dans la commune.

Cette proposition appelle d'abord trois observations : elle ne bouleverse pas les équilibres entre les différentes taxes ; elle peut rapidement être mise en application, puisque des études ont déjà été effectuées ; elle a le mérite de ne rien coûter à l'Etat.

D'autre part, par son caractère facultatif, elle est tout à fait dans l'esprit de la décentralisation, favorisant ainsi la prise de responsabilité de la part des élus locaux, qui sont évidemment les mieux placés pour apprécier s'il faut ou non choisir d'introduire le revenu dans l'impôt communal.

Enfin, et c'est le plus important, politiquement, son adoption permettrait de corriger de façon significative des injustices inacceptables.

Certes, les inégalités entre les communes ne seraient pas éliminées pour autant, sauf à accompagner cette réforme par l'introduction progressive dans la dotation globale de fonctionnement d'un nouveau critère de répartition prenant en compte les différences sociales. Il s'agirait de mettre en place une dotation de « potentiel social » dont la distribution reposerait, par analogie avec les mécanismes de la dotation pour inégalités de potentiel fiscal, sur les écarts du produit moyen de l'impôt sur le revenu par habitant entre les communes.

L'objectif est bien d'aller plus avant dans la recherche de la justice sociale pour que la fiscalité des communes soit marquée du sceau de la gauche, au lieu d'être régie par le système injuste hérité de nos prédécesseurs, système que ni les contribuables ni les élus ne peuvent plus supporter.

M. Marc Lauriol. Et voilà !

M. Serge Charles. Ce que vous disiez, c'était pourtant bien, jusqu'à maintenant !

M. Jacques Toubon. En effet, ce n'était pas si mal !

Mme Jacqueline Osselin. C'est vous qui l'avez voté, ce système !

M. Jean-Pierre Balligand. Du calme ! Un peu de sérénité, messieurs !

M. le président. Mes chers collègues, laissez parler Mme Osselin.

Mme Jacqueline Osselin. M. Chirac, Premier ministre, l'a voté !

Il ne nous est plus possible, à nous, élus de gauche, de répéter inlassablement que des changements vont intervenir. Puisse mon propos trouver une résonance auprès de vous, monsieur le ministre, pour que nos idées progressent dans le quotidien.

Je vous remercie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Alain Bonnet.

M. Alain Bonnet. Mon ami Jean-Michel Baylet, au nom du mouvement des radicaux de gauche, est intervenu hier soir pour vous apporter notre soutien et vous présenter certaines suggestions.

Quant à moi, après m'être réjoui des 323 millions de francs d'excédents du commerce extérieur en septembre et du fait que la balance des paiements ait été équilibrée au troisième trimestre...

M. Christian Pierret, rapporteur général. Très bien !

M. Jean-Pierre Balligand. Une bonne nouvelle !

M. Alain Bonnet. ...je voudrais vous poser une question, monsieur le ministre, et présenter quelques observations.

Ma question porte sur le prix des tabacs. Le projet de loi de finances pour 1984 prévoit une recette fiscale, au titre des droits de consommation sur les tabacs, de 12 milliards 500 millions de francs. (Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République.) Mais ce que je dis ne semble pas vous intéresser, mes chers collègues...

M. Marc Lauriol. Au contraire ! Je trouve votre intervention fumante ! (Rires sur les mêmes bancs.)

M. Alain Bonnet. Cette recette figure, monsieur Lauriol, à la page 287 du projet de loi, et son montant est sensiblement égal à celui estimé pour 1983.

Faut-il comprendre par là, dans la conjoncture d'un marché stable, qu'aucune augmentation des prix à la production ne sera autorisée ? Dans le cas contraire, la répercussion d'une majoration des prix à la production sur les prix de détail engendrerait des recettes pour droits de consommation sur les tabacs supérieures à celles qui figurent dans le projet de loi pour 1984 que nous sommes en train d'examiner.

Par ailleurs, ce projet de loi de finances propose un certain nombre de mesures qui, à divers titres, pénalisent les assurés : ceux qui s'assurent sur la vie, et j'y reviendrai à l'occasion de l'examen de l'article 3 tout à l'heure ; ceux qui assurent leur automobile, et j'évoquerai aussi ce problème comme je l'ai fait devant la commission des finances lorsque nous examinerons l'article 20 ; ceux qui assurent leur bateau et, enfin, ceux qui assurent des objets de valeur.

Si ces mesures n'ont pas toutes le même impact social, il n'en reste pas moins qu'elles ont un point commun : celui, en définitive, d'aggraver, loi de finances après loi de finances, la situation de l'une des rares activités économiques qui, jusqu'à maintenant, malgré de sérieuses difficultés, ne posait pas de problèmes d'emploi.

Il est vrai, me direz-vous, que, cette fois, la loi de finances ne s'en prend qu'aux assurés et non pas aux assureurs. Mais, ne redoutez-vous pas, monsieur le ministre, les effets pervers de telles mesures ?

Lorsque l'on relève de 12 à 18 p. 100 la taxe sur les contrats d'assurance des bateaux de plaisance dont un très grand nombre appartiennent à des familles disposant de revenus qui ne sont pas nécessairement très élevés, ne craignez-vous pas que les plaisanciers ne quittent les assureurs français pour aller s'assurer dans d'autres pays ?

Le manque à gagner risque d'atteindre tout à la fois l'économie française et le Trésor.

M. Marc Lauriol. C'est exact !

M. Alain Bonnet. En ce qui concerne l'assurance des véhicules automobiles, et j'en ai fait la démonstration devant la commission, on arrive à 31 p. 100 de taxe si l'on tient compte, et l'on y est bien obligé, des taxes parafiscales qui frappent par ailleurs ces assurances.

Pour l'assurance-vie, un diminue les incitations fiscales qui s'attachaient à cette forme d'épargne.

Là aussi, ne redoutez-vous pas, monsieur le ministre, les effets pervers d'une telle mesure ?

M. Marc Lauriol. Vous parlez d'or !

M. Alain Bonnet. Je voudrais bien entendu votre budget et je rends hommage à votre courage. Mais j'estime que nous atteignons un seuil extrême, à la limite du tolérable, dans ces taxations galopantes et trop souvent désordonnées parce que improvisées.

Non seulement il n'est pas possible d'aller plus loin dans cette voie, mais il faut, monsieur le ministre, que vos services entreprennent sans plus attendre un travail d'harmonisation

réelle des taxations et des incitations fiscales. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Serge Charles. Bravo !

M. le président. La parole est à M. Douyère.

M. Raymond Douyère. Nous voici donc parvenus au terme de la discussion générale du projet de budget pour 1984. Chacun a pu exprimer à la tribune qui sa réprobation, qui son acquiescement mesuré, qui son adhésion totale, mais tous les orateurs ont inscrit leurs propos dans le cadre fixé par les grandes orientations du budget : 6 p. 100 d'augmentation de la dépense publique pour une inflation prévue de 5 p. 100 en 1984 ; 1 p. 100 de croissance économique après 0,3 p. 100 en 1983.

Il y aura donc accompagnement de la reprise mondiale attendue, et cela en limitant le déficit budgétaire à 3 p. 100 du produit intérieur brut afin d'éviter une croissance excessive des importations et la création de liquidités supplémentaires défavorables au solde des mouvements de capitaux de notre balance des paiements.

Dans le même temps, est entamée une vigoureuse lutte contre l'inflation, ce mal endémique de notre société que n'avaient jamais réussi à juguler, en des décennies de pouvoir, les gouvernements précédemment en place, et alors qu'une économie en croissance aurait permis les ajustements nécessaires. Cela se traduira nécessairement par une décélération conjuguée des revenus et des prix, les uns interférant directement sur les autres.

Enfin, et c'est la quadrature du cercle, il vous faut traduire dans le budget les grandes orientations et les choix économiques de la deuxième loi de Plan.

Je ne reviendrai pas sur les contraintes qui pèsent sur notre économie ni sur les risques qu'il convient d'éviter pour maintenir l'objectif du déficit budgétaire puisque les autres orateurs du groupe socialiste et le rapporteur général en ont fait une longue analyse. Mon propos portera sur les conditions politiques de votre action, après le vote du budget, et sur les difficultés qui se dressent devant vous : l'explication du bien-fondé de la politique suivie ; la justice sociale et sa traduction fiscale ; la nécessaire solidarité entre toutes les catégories de Français.

L'explication du bien-fondé de la politique suivie, d'abord. Il est indéniable que la politique actuellement suivie suscite quelques interrogations. Parler aux Français de la rigueur, même s'ils ne sont pas concernés, comporte un risque de rejet, impliqué par le terme même de « rigueur », à moins, bien entendu, qu'ils perçoivent nettement le pourquoi de l'objectif poursuivi et puissent se mesurer très concrètement les implications financières, en terme d'investissement par exemple, du surcroît de charges qui pèsent sur eux.

En 1981, dans la première phase d'application de la relance mesurée de l'économie, assortie d'une progression du pouvoir d'achat des catégories les plus défavorisées, tous ceux qui étaient concernés ont approuvé les dispositions prises et rendu hommage au Gouvernement.

Dans la deuxième phase que nous connaissons aujourd'hui, où les contraintes extérieures, la crise internationale, imposent une décélération des revenus et des prix, l'incompréhension s'installe. Tous ceux dont les revenus sont légèrement supérieurs au S.M.I.C., tous ceux qui constituent les classes moyennes salariées éprouvent la crainte confuse d'une dégradation de leur pouvoir d'achat, redoutant d'être rattrapés par le prétendu égalitarisme que nous serions en train de mettre en place.

Vous devez, monsieur le ministre, répéter, sans relâche, que tout point gagné sur l'inflation représente un gain de pouvoir d'achat, même si les revenus nominaux restent inchangés et ne croissent qu'au taux de la hausse des prix. Dans le même temps, vous devez convaincre tous les Français que la lutte contre l'inflation, c'est leur affaire, et même leur devoir. Chacun doit s'interroger sur les causes structurelles de l'inflation et participer à la mise en place des mesures anti-inflationnistes.

Vous avez souligné, hier, que différentes mesures seront proposées au Parlement et que des mesures réglementaires seront prises visant à supprimer les prébendes, les rentes de situation, les situations abusives dont bénéficient quelques-uns et qui sont autant de facteurs inflationnistes. Vous avez affirmé que les Français reconnaîtraient alors qui participe à la défense réelle du pouvoir d'achat. Soyez assuré que le groupe socialiste sera derrière vous dans ce débat et approuvera votre combat.

Eh oui ! ceux qui ont été en place pendant plusieurs décennies de pouvoir, n'ont jamais osé supprimer les privilèges éhontés dont bénéficiaient certaines professions.

M. Henri de Gastines. Lesquelles ?

M. Raymond Douyère. Dans la formation des prix, les travailleurs français ne doivent plus être des spectateurs passifs. Avec les associations de consommateurs, et grâce aux nouveaux droits accordés aux travailleurs, ils doivent constituer le pilier principal de votre politique de lutte contre l'inflation.

Chacun doit savoir à quoi sert l'effort demandé à tous, c'est-à-dire l'effort d'investissement productif, garant du renouvellement de notre appareil industriel, l'effort de recherche, garant du progrès technologique, lui-même facteur de création d'emplois, l'effort d'éducation et de formation professionnelle, tant il est vrai que ce sont des hommes et des femmes bien formés professionnellement, des adultes capables d'appréhender la complexité du monde, qui permettront à chacun de vivre dans une société qui ne soit pas menacée de sclérose.

Bien désigner le but, définir quels sont les choix, telle est donc la première difficulté à surmonter.

Deuxième difficulté : la justice sociale et sa traduction fiscale. L'on dit que l'impôt tue l'impôt et qu'un bon impôt est un impôt bien accepté. Le rapporteur général a longuement analysé la politique fiscale insidieuse menée par les gouvernements précédents...

M. Marc Lauriol. Ben voyons !

M. Raymond Douyère. ... politique qui conduisait à afficher le maintien des taux d'imposition et, dans le même temps, à manipuler d'une façon éhontée le barème en le sous-indexant...

M. Christian Pierret, rapporteur général. Très bien !

M. Raymond Douyère. ... accroissant ainsi la pression fiscale réelle sans le dire.

Voilà des choix qui ont toujours été clairs : indexation, tranche à 65 p. 100, impôt sur les grandes fortunes.

M. Jacques Toubon. Pour faire repartir l'économie ?

M. Raymond Douyère. Tout cela va dans le sens d'une meilleure équité fiscale. Qui oserait proposer aux Français de remettre en cause les mesures de justice sociale que nous avons prises ? Etes-vous contre l'indexation du barème ? Il faut le dire ! Etes-vous contre l'exonération de l'impôt sur le revenu dont ont bénéficié 500 000 contribuables ? Etes-vous contre la déduction des frais de garde pour les enfants ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Très bien !

M. Raymond Douyère. Etes-vous contre la déduction du salaire du conjoint de l'exploitant ?

Si vous souhaitez effectivement remettre ces acquis en cause, messieurs de l'opposition, il faut le dire aux Français, il faut que M. Chirac et que M. Alaphandéry l'écrivent noir sur blanc, dans leur programme électoral et que cela soit publié.

M. Serge Charles. Nous ferons mieux que ça !

M. Guy-Michel Chauveau. Vous changez de politique tous les six mois !

M. Raymond Douyère. ... Parce que nous appliquons, dans le cadre de l'effort de solidarité nationale, une surtaxe de 5 p. 100 sur l'impôt dû au-delà de 20 000 francs et de 8 p. 100 sur l'impôt dû au-delà de 30 000 francs, vous nous taxez de matraque fiscale !

M. Marc Lauriol. Oui !

M. Raymond Douyère. M. Vouillot a fait justice hier de ces affirmations : il a démontré que les hauts revenus n'étaient pas plus imposés chez nous, bien au contraire, que dans les autres pays de l'O.C.D.E., y compris la Suisse, si prisée par les émigrés de l'intérieur.

Certes, le mode d'entrée dans le système de la surtaxe nécessite des adaptations, mais le débat parlementaire et la procédure des amendements sont précisément là pour corriger et améliorer les propositions du Gouvernement. Sinon, à quoi servirions-nous ?

Non, je n'ai pas honte de voter cette surtaxe...

M. Pierre Mauger. Vous n'avez pas peur !

M. Raymond Douyère. ... alors que des millions de jeunes sont sans emploi, que des catégories de travailleurs, des catégories de citoyens entrent dans ce que l'on nomme pudiquement le quart monde, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de quoi manger tous les jours.

Non, je n'aurai pas honte de voter cette surtaxe, car je sais que son montant sera affecté aux investissements productifs et à la création d'emplois...

M. Jacques Toubon. Elle servira à boucher les trous !

M. Pierre Mauger. De notre temps, il n'y en avait pas !

M. Raymond Douyère. ... que vous avez délaissés durant des décennies, messieurs de l'opposition ! Vous avez laissé les entreprises que vous contrôliez distribuer des dividendes sans réaliser les investissements nécessaires à la création des emplois. Nous les avons incluses dans le patrimoine national et leurs investissements créeront les emplois des prochaines décennies.

Non, je n'aurai pas honte de voter cette surtaxe, ni une surtaxe à l'impôt sur les grandes fortunes ou une modification des taux des droits de succession.

La loi de 1959 avait pratiquement éliminé la progressivité de l'impôt : les petits étaient traités comme les gros. Cette loi assurait le transfert automatique de la richesse et du pouvoir. La succession de Picasso, vous le savez bien, monsieur Marette, a été taxée à un taux égal à celle d'un cadre moyen et trois fois moindre que celui appliqué à un neveu héritier.

M. Jacques Toubon. Vous faites un discours cubiste !

M. Pierre Mauger. C'est vraiment de l'abstrait !

M. Jacques Marette. Quel rapport entre moi et Picasso ?

M. Raymond Douyère. Voilà quel était votre système, messieurs ; voilà à quoi nous mettons fin.

Loin d'avoir un effet de redistribution, notre législation procurait des rentes de situation et décourageait l'épargne nette.

Non, je n'ai pas honte d'avoir voté en 1981 et 1982 un abattement à la base de 175 000 à 250 000 francs sur les successions.

M. Christian Bergelin. Ne vous excusez pas !

M. Raymond Douyère. Je voterai avec conviction l'augmentation de cet abattement à 275 000 francs par part, assurant ainsi à la majorité des héritiers français une transmission sans impôt du fruit du travail et de l'épargne de leurs parents.

Vous qui criez si fort aujourd'hui, que n'avez-vous voté ces mesures lorsque vous étiez au pouvoir !

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. Raymond Douyère. La troisième difficulté est liée à l'exercice de la solidarité. Chacun la souhaite, c'est vrai, mais les problèmes commencent lorsqu'elle s'abat sur vous.

Oui, nous sommes pour la solidarité entre les régimes sociaux.

Oui, nous sommes pour la solidarité en matière de prélèvements obligatoires, problème aride, complexe, nécessitant une révision des prélèvements directs et indirects et conduisant nécessairement à terme à une fiscalisation des revenus indirects.

Oui, nous sommes pour la solidarité entre toutes les catégories de Français, ce qui suppose une meilleure connaissance des revenus des non-salariés afin d'asseoir les prélèvements directs ou indirects sur une réalité et non sur une approximation.

Oui, nous sommes pour la solidarité entre les générations, pour que l'épargne accumulée aujourd'hui soit investie dans la création des emplois de demain, même si cette épargne bénéficie d'avantages et même si ces avantages peuvent être philosophiquement contestables.

M. Jacques Marette. Oh ! là ! là ! Comme vous y allez ! Vous êtes maso !

M. Raymond Douyère. Solidarité pour que les soixante milliards de francs prévus au titre du IX^e Plan dans le budget de 1984 garantissent l'amélioration des conditions et du cadre de vie des Français.

Solidarité, enfin, pour que chaque couche sociale se sente concernée par la transformation de notre société dans la période difficile que nous vivons.

Et ce n'est pas dans les discours prononcés ce matin par M. Chirac et M. Alphanéry, dans le type de société qu'ils proposent, où la loi de la jungle prévaudrait, où le droit pour les plus favorisés d'avoir leur système personnel d'assurance aurait pour contrepartie de livrer sans défense les plus démunis aux lois du marché, ce n'est pas dans ce type de société, dis-je, que nous pouvons nous reconnaître, que les Français peuvent se reconnaître.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Douyère.

M. Raymond Douyère. Je termine, monsieur le président.

Votre tâche est rude, monsieur le ministre. Nous sommes persuadés que, grâce au budget de 1984, vous serez un bon artisan du renouveau et du développement de l'économie française. Vous pouvez être assuré que le groupe socialiste sera

à vos côtés et que ses membres seront pour vous de bons compagnons-de route ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Serge Charles. Nous voilà rassurés !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous voici au terme de la discussion générale du projet de loi de finances. J'attendais, comme il se doit, le soutien de la majorité. Il est acquis et je l'en remercie. Elle a posé des questions, comme c'était légitime ; elle a fait des propositions ; elles ont été et seront étudiées.

J'attendais aussi, de la part des oppositions, des critiques constructives et la définition de contre-politiques.

M. Pierre Mauger. Vous avez été servi !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Si je parle « des » oppositions, c'est parce que, pour l'instant, c'est bien ainsi que se présente la situation. (Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. Chirac a tracé de grandes orientations qui ont retenu mon attention et sur lesquelles je vais revenir. Quant à M. Alphanéry, je suis au regret de devoir dire à l'Assemblée qu'une fois de plus je n'ai pas pu suivre la jonglerie frénétique et excessive à laquelle il s'est livré. (Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget. D'ailleurs, il n'est pas là !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Novice en politique, je chercherais volontiers un professeur pour faire mieux, mais si M. Alphanéry y pouvait au moins prendre quelque leçon de clarté auprès de M. Chirac — si l'U.D.F. l'y autorise — il ferait quelques progrès et cela rendrait la compréhension de nos discours plus facile. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Marc Leuriol. Vous apprendriez le métier politique ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Voilà M. Alphanéry qui arrive !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Je serai le dernier à méconnaître qu'il y a du mécontentement dans le pays. Il est dû à une raison simple : lorsqu'un pays regarde en face les dures réalités de la crise, cela ne fait pas plaisir à tout le monde.

Mais si, pendant sept ans, ceux qui nous ont précédés n'avaient pas biaisé avec la réalité des difficultés de la crise, peut-être auraient-ils eux aussi provoqué un semblable mécontentement. Le fait d'avoir biaisé avec la crise ne les a d'ailleurs pas empêchés de perdre les élections !

M. Pierre Mauger. Vous n'êtes pas là pour rappeler le passé mais pour faire face à la situation !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Si je suis novice en politique, j'ai cependant bonne mémoire et je me rappelle la longue carrière de M. Chirac, son laxisme lorsqu'il était ministre de l'agriculture, son opposition à la politique contractuelle de 1969 à 1972. Et voilà qu'aujourd'hui il s'affiche partisan de la concertation ! (Très bien ! Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

Or qu'y a-t-il de plus simple comme participation que la politique contractuelle ?

Enfin M. Chirac a été Premier ministre de 1974 à 1976 et les Français ne sont pas amnésiques. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. Pierre Mauger. Justement ! Ils savent gré à M. Chirac d'avoir fait ce qu'il a fait, en particulier les agriculteurs ! Vous avez grand tort de l'attaquer !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Au sein de l'opposition, le tournoi des masters est ouvert. Ainsi, j'ai cru comprendre ce matin qu'on faisait une différence entre la période 1974-1976 et la période 1976-1981. Cela ne manquait pas de finesse et était en tout cas plus subtil que certains propos tenus il y a quelques jours au forum de L'Expansion. Qui gagnera ? C'est un débat passionnant.

M. Christian Bergelin. Ne vous inquiétez pas pour cela !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. John MacEnroe, grand, sec, qui se fait parfois siffler par l'arbitre, à Cochin ou à Athènes, par exemple, lorsqu'il dépasse les

bornes ? Ou Jimmy Connors, déjà un peu grassouillet mais qui renvoie convenablement la balle du fond du court ? (Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

D'ailleurs, Borg, l'ancien champion, se demande s'il ne vas pas recommencer ! (Rires sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Je m'arrêterai là pour la composition du tournoi car, pour l'instant, la partie n'est pas mixte. J'aurais sinon pu ajouter une quatrième vedette.

Nous, les socialistes, estimons qu'il vaudrait mieux que ce soit un Noah qui gagne, et on en trouvera un ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Cela dit, les propos de M. Chirac méritent une réflexion plus approfondie. Je m'interroge en effet sur leur crédibilité et sur le caractère vague de certaines des phrases qu'il a prononcées, qui ne laissent pas de m'inquiéter.

Je le répète, monsieur Chirac, les Français ne sont pas amnésiques. La croissance forte, vous l'aviez déjà annoncée les 5 et 12 octobre 1974 en présentant le Plan. Or vous vous êtes trompé : la croissance forte n'était pas possible ; le diagnostic était faux, la crise était sous-estimée. Je ne vous le reproche pas, cependant, et je vous dirais pourquoi tout à l'heure.

Quant à la lutte contre l'inflation, je me souviens de votre prévision de 1974. Je n'aurai pas la cruauté de rappeler le taux d'inflation de 1975 : 9,5 p. 100. Et vous vous affichez maintenant en apôtre de la rigueur ! Dois-je rappeler qu'en 1975, alors que la hausse des prix a été d'un peu moins de 12 p. 100, il y a eu des hausses de salaires de 16 à 17 p. 100 dans certaines entreprises publiques, tant vous étiez peu sûr du soutien des syndicats ?

En 1976, vous avez recommencé : avec une hausse des prix de 9,6 p. 100, vous avez accordé des hausses de salaires de 13 à 14,70 p. 100.

Croyez-vous qu'après cela vous puissiez apparaître comme un homme susceptible de gérer la France avec rigueur ?

M. Pierre Mauger. C'est le procès des syndicats que vous êtes en train de faire ! Ce sont des groupes de pression ?

M. Marc Lauriol. Parfaitement !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Le procès des syndicats ? Non ! Je fais le procès de ceux qui, n'ayant pas la confiance des syndicats, leur cèdent trop !

M. Parfait Jans. Mouché, Mauger !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. En ce qui concerne la sécurité sociale, M. Chirac s'inquiète à juste titre de la surcapacité hospitalière. Mais ce n'est pas la faute de la gauche si l'on a trop construit d'hôpitaux publics, trop construit de cliniques privées ! Nous devons gérer un système de santé qui est très coûteux.

Quant au dirigisme administratif, comment pouvez-vous dire, monsieur Chirac, vous qui connaissez si bien la société française, qu'il est dû à l'idéologie du pouvoir ? C'est un mal français, ce n'est pas le mal de la gauche ! S'il était vraiment dû à l'idéologie de la gauche, pourquoi n'avez-vous pas réalisé la décentralisation ? Pourquoi vous êtes-vous contenté d'une déconcentration qui n'était d'ailleurs qu'un faux nez ? (Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

Vous avez enfin souligné, à juste titre, la nécessité d'un sursaut industriel. Mais avez-vous fait preuve de prévoyance, durant tout un septennat, en ce qui concerne la sidérurgie, la chimie lourde, le papier-carton ? Qu'avez-vous fait pour inciter les grandes entreprises aujourd'hui nationalisées à investir ? Dois-je vous rappeler que, pendant quatre ans, elles ont versé 3 200 millions de dividendes à leurs actionnaires, ce que je trouve très positif, mais qu'elles n'ont fait appel à eux que pour 1,5 milliard de francs ? Pour la seule année 1983, l'Etat actionnaire a versé 12,5 milliards.

Je pourrais également parler de la taxe professionnelle, dont vous proposez aujourd'hui, sans un francement de sourcils, la suppression...

Les Français ne sont pas amnésiques et, avant que vous ne retrouviez une virginité politique, il vous faudra faire un long parcours ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Pierre Mauger. Les Français sont d'un autre avis !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. J'en viens à mes motifs d'inquiétude.

Vous avez affirmé notamment — et cela, venant de vous, m'a beaucoup étonné — que la croissance des exportations ne serait due qu'à la dépréciation du franc. Quel manque de confiance dans la capacité de nos entreprises ! Je m'étonne même que vous ayez encore le goût de faire de la politique si vous pensez que les entreprises françaises sont aussi mauvaises que cela !

M. Pierre Mauger. Nos entreprises ne sont pas mauvaises ! C'est votre politique qui l'est !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Dois-je vous rappeler qu'en sept ans le Deutsche Mark a été réapprécié cinq fois vis-à-vis du franc et que notre monnaie est sortie deux fois du serpent monétaire ?

Vous avez évoqué une diminution spectaculaire des dépenses. Desquelles ? Vous savez très bien que les marges de manœuvre sont faibles et vous oubliez que votre budget de 1975 avait augmenté de plus de 25 p. 100.

M. Christian Pierret, rapporteur général. De 26 p. 100 exactement !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Cela devrait vous rendre plus modeste quand vous parlez des budgets de la gauche. Car je ne vois nulle trace de cette diminution spectaculaire des dépenses dans les budgets que vous avez présentés.

Vous prévoyez un allègement des impôts ? Desquels ? Etes-vous fasciné par le modèle américain ? Il me semble que vous avez eu le coup de foudre pour l'économie reaganienne lorsque vous êtes allé aux Etats-Unis. M. Raymond Barre affirme, pour sa part : « Je suis fidèle à mes principes ; je ne suis pas capable de faire un programme tous les six mois en fonction des sondages » — j'allais ajouter : « Et en fonction des voyages » ! (Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Si vous êtes fasciné par le modèle américain, vous savez que la réduction des impôts a été inversement proportionnelle à la richesse des gens, c'est-à-dire que l'on a accru le nombre des pauvres. En réalité, vous nous proposez, toutes proportions gardées, la même chose en nous demandant d'augmenter la T.V.A., qui est l'impôt le plus injuste, pour alléger l'impôt progressif sur les revenus.

M. Pierre Mauger. M. Pierret a dit le contraire !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Je vous dis mon sentiment de ministre des finances.

Quatrièmement, vous voulez modifier le système de protection sociale. Mais, au-delà du coup de menton, que proposez-vous ? Vous dites qu'il faut mieux maîtriser les dépenses. Mais c'est ce que tout le monde répète depuis des années. J'attends des propositions précises. Car avant que vous ne sollicitiez les suffrages des électeurs, il faut savoir qui devra renoncer à certains avantages, qui devra payer et sous quelle forme. Nous attendons la réponse, et si vous la donnez, vous aurez rendu un grand service à la démocratie. Je vous rends au demeurant cet hommage : ce matin, vous vous êtes exprimé avec sérénité et sans agressivité. Je vois là le gage d'un vrai débat démocratique.

Vous avez demandé la liberté pour les entreprises. Mais jusqu'où ? Il faut préciser. Voulez-vous, comme M. Gattaz, une liberté entière de licenciement ? Voulez-vous revenir sur l'accord interprofessionnel sur l'emploi de 1969, confirmé en 1975 par un avenant qu'ont signé tous les partenaires sociaux et que vous avez ratifié par décret ? Faites-vous l'auto-critique de votre loi sur les licenciements ? Il faut être précis et parler clair dans tous ces domaines.

Vous vous êtes efforcé de rester calme ce matin, mais votre allusion au scrutin d'hier est symptomatique et dangereuse. J'ai quant à moi des contacts réguliers avec les cinq syndicats, et je ne vois dans le scrutin en question aucune intention politique. (Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Marc Lauriol. Ben voyons !

M. Jacques Marette. Vous avez perdu !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Je n'ai nullement perdu !

M. Jacques Marette. Vos amis de la C. G. T. et de la C. F. D. T. ont perdu !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Ce ne sont pas plus mes amis que les membres de F. O. et de la C. F. T. C. ! Nous n'avons pas, monsieur Marette, la même conception de la société : voilà tout !

M. Jacques Marette. Ils peuplent les cabinets ministériels !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Pour moi, un militant C. F. T. C. vaut un militant C. F. D. T. !

M. Jacques Marette. Mais vous ne vous entourez que de militants de la C. F. D. T. !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Faites donc la radiographie de mon cabinet avant de parler !

Monsieur Chirac, compte tenu de tout ce que je viens de rappeler, j'estime que votre copie n'est pas encore au point. Vous avez eu le coup de foudre pour la politique américaine et vous vous demandez même pas si ses recettes sont acceptables par notre société et adaptées à la réalité française. Il ne suffit pas d'annoncer ce que l'on va faire, il faut abandonner le vague des propos : ce sera sans doute pour votre intervention de l'année prochaine ! *(Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Jacques Chirac. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Chirac, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jacques Chirac. Naturellement, je ne ferai pas de l'ironie facile, ...

M. Michel Sapin. Ce serait difficile !

M. Jacques Chirac. ...ne voulant pas mettre en cause un compatriote de façon vulgaire.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Où était la vulgarité ?

M. Jacques Chirac. Monsieur le ministre, vous avez commencé par deux affirmations qui m'ont surpris, parce qu'elles sont contradictoires.

D'abord, vous m'avez accusé d'avoir été un ministre de l'agriculture laxiste. Or j'ai été avant tout un ministre de l'agriculture responsable et, certes, lorsque je considérais les crédits que vous proposez pour le ministère de l'agriculture, tout en constatant que le Plan ne comporte aucun programme prioritaire pour l'agriculture, je veux bien admettre que vous, vous péchez par excès contraire !

En clair, vous condamnez purement et simplement l'agriculture française qui disparaît de vos préoccupations. *(Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Raymond Douyère. Et la baisse du pouvoir d'achat des agriculteurs ?

M. Parfait Jans. Oui, qui en était responsable ?

M. Jacques Chirac. Ecoutez, messieurs, je n'ai pas interrompu M. Delors !

Plusieurs députés socialistes et communistes. Que faites-vous donc ?

M. le président. Messieurs, je vous en prie ! Poursuivez, monsieur Chirac.

M. Jacques Chirac. A tout prendre, monsieur le ministre, je préfère m'être occupé sérieusement des agriculteurs, parce que l'intérêt de la France était de sauvegarder son patrimoine dans ce domaine, plutôt que de les voir, comme cette année, ignorés ou traités avec une désinvolture à laquelle ils n'ont jamais été habitués !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Vous avez diminué leur pouvoir d'achat !

M. Jacques Chirac. Ensuite, monsieur le ministre, vous me dites que j'ai été opposé à la politique contractuelle, ce qui est tout à fait inexact.

Car je n'ai jamais été opposé à la politique contractuelle évidemment, et vous devriez vous en souvenir, puisque lorsque vous étiez conseiller écoutez et éclairé d'un Premier ministre que je servais également, j'ai toujours soutenu la politique contractuelle. C'est d'ailleurs à ce moment-là que j'ai noué les relations qui sont les miennes avec un certain nombre de dirigeants syndicaux — moi aussi, j'ai des relations avec eux, qui sont précisément les plus attentifs...

M. Parfait Jans. Avec la C. S. L. ?

M. Jacques Chirac. ...avec eux, dis-je, qui sont précisément les plus attentifs au maintien de la politique contractuelle, les plus intéressés et les plus critiques à l'égard de l'usage qu'aujourd'hui vous en faites dans votre Gouvernement !

La politique contractuelle a toujours été celle — et, semble-t-il, vous me le reprochez — que j'ai conduite quand j'étais ministre de l'agriculture, puisque j'ai toujours été attentif à ne jamais prendre une décision, lorsque j'assumais ces fonctions, sans être en accord complet avec toutes les grandes organisations...

M. Jacques Toubon. Parfaitement !

M. Jacques Chirac. ...c'est-à-dire les quatre grandes organisations syndicales et professionnelles représentatives de notre monde agricole.

Naturellement, on peut toujours essayer de se livrer à des effets de tribune pour faire plaisir à quelques personnes du groupe qui vous soutient, mais tout de même il s'agit d'un débat sérieux puisqu'il intéresse l'économie de la France, à un moment où les choses vont si mal !

M. Marc Lauriol. Très juste, hélas !

M. Parfait Jans. Mais c'est un vrai discours !

M. Chirac est déjà intervenu ce matin !

M. Jacques Chirac. Vous me demandez, monsieur Delors : mais l'inflation de votre temps ? Or, ce n'est certainement pas devant vous, qui disposez de toutes les informations nécessaires, qu'il me faudrait souligner que, pendant toute la période où j'ai été Premier ministre, l'inflation a diminué d'un demi-point trimestriellement, du jour où j'ai été nommé Premier ministre, au jour où je suis parti.

Je n'ai d'ailleurs eu aucun mérite particulier car, en vérité, pendant cette période, la politique économique était une politique faite et voulue par le chef de l'Etat et je l'ai appliquée, vous le savez.

Vous reconnaissez que j'ai augmenté le niveau de vie, monsieur le ministre, mais, ajoutez-vous, parce que j'aurais eu peur des syndicats. Ne vous êtes-vous donc jamais demandé si cela ne correspondait peut-être pas aussi à ma conviction qu'il fallait améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs, notamment celui des travailleurs les plus faiblement rémunérés ? *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Parfait Jans. Mais vous avez déclaré l'inverse ce matin !

M. Jacques Chirac. Monsieur Delors, ne vous êtes-vous jamais demandé si par hasard nous n'avions pas élevé le niveau de vie parce que notre politique nous procurait par ailleurs les moyens d'augmenter les salaires et de faire progresser la masse salariale au-delà de l'inflation ?

Monsieur Delors, en 1976, lorsque j'ai quitté le Gouvernement, l'endettement de la France n'atteignait que 35 milliards de francs : vous l'avez porté pratiquement à 300 milliards de francs, ce qui fait tout de même une sacrée différence ! *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Christian Bergelin. Cela c'est un résultat ; ce n'est pas du discours !

M. Jacques Chirac. Alors voilà qui justifie peut-être ma politique : moi je pouvais effectivement mettre en œuvre une politique prenant en compte les besoins et les intérêts des travailleurs et l'amélioration de leur niveau de vie !

Vous, vous avez tué la poule aux œufs d'or et vous voilà obligé de conduire une politique d'austérité...

M. Christian Bergelin. De déclin !

M. Jacques Chirac. ...qui amoindrit le pouvoir d'achat de tous les travailleurs français, sans exception ! *(Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Pierre Balligand. Baratin !

M. Raymond Douyère. C'est un autre discours ! Ce n'est plus une interruption !

M. Jacques Chirac. Vous m'avez parlé, monsieur Delors, de la dévalorisation de la monnaie.

Permettez-moi de vous rappeler que du jour où je suis arrivé au Gouvernement jusqu'au jour où je l'ai quitté, le deutsche-mark a gardé exactement le même cours. *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)* Je vous souhaite, monsieur Delors, de pouvoir en dire autant quand vous quitterez les fonctions que vous occupez ! *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Vous me dites : mais le modèle américain ? Je n'ai jamais été un partisan de l'application du modèle américain à la France ! *(Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)* crise et de retrouver la croissance.

M. Parfait Jans. Mais vous faites un deuxième discours !
Vous ne pouvez pas dépasser cinq minutes !

M. Jacques Chirac. Simplement, j'affirme qu'un certain nombre de règles de bon sens, appliquées aux Etats-Unis, parce qu'elles sont les règles qu'exige une véritable économie de marché, ont permis à ce pays de commencer à sortir de la crise et de retrouver la croissance.

C'est exactement le contraire de ce que vous faites aujourd'hui !

Monsieur Delors, au lieu de faire de l'esprit à bon marché, vous seriez bien inspiré de regarder ce qui se passe ailleurs qu'en France et peut-être aussi de vous en inspirer : les travailleurs français y trouveraient certainement mieux leur compte ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Monsieur le ministre, veuillez poursuivre votre propos.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Chirac, je suis très au courant de ce qui se passe à l'étranger.

Je suis même sûrement un des hommes politiques les plus au courant !

M. Jacques Toubon. La « gauche américaine ».

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Ce n'est pas pour rien d'ailleurs que l'on me classe dans la « gauche allemande » ou la « gauche américaine » ! (Rires sur les bancs des socialistes.)

M. Jacques Toubon. C'est votre problème !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Je connais bien ces expériences.

En tout cas, monsieur Chirac, j'ai été surpris par votre « coup de menton » à propos de la défense du pouvoir d'achat, alors que pendant six ans, le revenu agricole a baissé ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Plusieurs députés socialistes. Exactement !

M. Jacques Chirac. Non !

M. Jacques Toubon. La majorité actuelle a fait, elle, un coup de main sur le pouvoir d'achat ! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Aujourd'hui, monsieur Chirac, vous voulez donner des leçons de rigueur, alors que vous avez fait preuve d'un grand laxisme en 1975 et en 1976 !

M. Claude Wolff. Et en 1981, que s'est-il passé ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. D'ailleurs, monsieur Chirac, si vous étiez resté plus longtemps aux affaires, on aurait vu ce qu'on a vu.

Votre successeur a fait justice de vos imprévoyances, et c'était tout à fait mérité.

Monsieur Alphanéry, comment pouvez-vous déclarer que nous sacrifions l'avenir, alors que les dépenses d'aide à l'industrie, les dotations en capital et les dépenses de recherche doivent croître rapidement ?

Plusieurs députés socialistes. Voilà M. Chirac qui s'en va !

M. Yves Tavernier. Monsieur Chirac, et le débat ! Nous ne sommes pas au R. P. R. ici !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, laissez parler M. le ministre.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Pour les fonctionnaires, qui sont au centre de toutes vos préoccupations, je peux vous dire, monsieur Alphanéry, que l'accroissement en masse salariale de 1984 par rapport à 1983 est de 6,70 p. 100. Voilà qui devrait vous rassurer !

M. Edmond Alphanéry. Oh, moyenne sur moyenne...

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Quant aux liens entre croissance et budget, ou aux problèmes, désormais permanents, du financement de la sécurité sociale, je les connais parfaitement ! J'ai lancé des avertissements à l'opinion publique française depuis longtemps !

Vous me parlez aussi de « politique de l'indice », monsieur Alphanéry : mais si j'avais voulu pratiquer une politique de l'indice j'aurais fait en sorte que l'indice de septembre soit bon...

M. Jacques Maréte. Vous avez essayé !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. ... avant le congrès de Bourg-en-Bresse !

M. Edmond Alphanéry. Vous n'en aviez pas les moyens !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Ce n'est pas l'indice qui m'intéresse, mais la tendance générale des prix en France.

M. Jean-Pierre Balligand. C'est cela gérer !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. De 1971 à 1981, monsieur Alphanéry, la croissance a été dopée artificiellement. M. Chirac peut s'en vanter : il n'empêche qu'elle s'est opérée aux dépens des capacités bénéficiaires des entreprises et de l'investissement. (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Adrien Zeller. Depuis, la situation s'est aggravée !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Si vous aviez gagné les élections de 1981, messieurs, vous auriez été obligés de prendre un virage à 180 degrés.

M. Marc Lauriol. C'est vous qui l'avez pris !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Aujourd'hui, ne nous reprochez rien, car vous avez fait vivre artificiellement l'économie française pendant ces années-là !

Et puis, monsieur Alphanéry, comment osez-vous parler du chômage alors que, de 1974 à 1981, il a augmenté de 313 p. 100 ?

M. Claude Wolff. Quel était son volume ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Pour ce qui est de la décentralisation, M. le secrétaire d'Etat chargé du budget aura l'occasion de vous indiquer dans le détail comment elle s'accompagne d'un transfert équitable des ressources et des charges aux collectivités locales.

M. René André. Surtout des charges !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. En réalité, votre jonglerie, monsieur Alphanéry, m'a laissé comme toujours pantois : quand je considère votre discours, rigoureux par moments, larmoyant à d'autres, je pense que vous promettez aux Français le beurre et l'argent du beurre ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean-Paul Planchou. Ce sont de mauvais crémiers !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Je ne souhaite pas, dans l'intérêt de la France, que le maçon soit mis au pied du mur, mais il est dommage de ne pas pouvoir tenter l'expérience, car les Français auraient vite jugé, je crois.

Vous déclarez, comme M. Chirac, qu'il faut parler vrai, faire ce que l'on dit. Messieurs, je vais me permettre de vous donner un conseil : le jour où vous annoncerez : « Nous allons mener une politique contraire à celle que nous avons suivie de 1973 à 1981 », les Français commenceront à vous croire ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. Marc Lauriol. En tout cas, ce n'est pas vous qu'ils croient !

M. Pierre Mauger. Ils ne vous font pas confiance, monsieur le ministre, sauf vos amis du groupe !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Pour apaiser cet énervement qui caractérise notamment les questions d'actualité, il conviendrait que nous nous mettions au moins d'accord sur un diagnostic. Je vous demanderai donc, messieurs de l'opposition, si vous êtes d'accord sur les trois points suivants.

D'abord, admettez-vous, comme moi, l'ampleur des défis qui nous sont lancés, par le désordre économique et financier — ainsi que l'a souligné fort bien M. Debré lors du débat sur le projet de loi relatif à l'augmentation de la quote-part de la France au Fonds monétaire international — par l'émergence de nouveaux compétiteurs qui mettent en cause nos propres industries et par la nouvelle révolution industrielle ? Sommes-nous d'accord sur ce diagnostic ?

Si nous le sommes aujourd'hui, c'est un progrès. Car, en 1974, lorsque M. Giscard d'Estaing est arrivé au pouvoir, il a fondé, avec M. Chirac, sa politique sur un autre postulat : pour lui, il s'agissait d'une crise partielle, cyclique qui allait prendre fin au bout de deux ans. D'ailleurs, toutes les semaines, nous avions droit à la phrase : « Nous sortirons bientôt du tunnel ». (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. Jacques Maréte. Enfin, monsieur Delors, M. Mitterrand a nié la crise tout au long de cette période !

M. le président. Mes chers collègues, je vous invite à faire preuve d'un peu de calme !

Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Je ne désespère pas d'arriver à un dialogue constructif avec l'opposition.

M. Jacques Marette. Les porte-parole du parti socialiste ont nié la crise pendant six ans !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Moi, je n'ai jamais nié la crise, vous pouvez sur ce point relire tous mes écrits !

M. Roger Mas. Les membres de l'opposition ne savaient déjà pas compter : ils ne savent plus lire !

M. Jacques Marette. Vous êtes arrivé, il est vrai, au parti socialiste plus tard, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Serez-vous d'accord, dans l'opposition, sur le constat relatif aux conditions dans lesquelles l'assainissement nécessaire a été mené ailleurs, comme résultante des deux chocs pétroliers et de la hausse du dollar ?

Il a été impossible de mener de front à la fois l'assainissement de l'économie, le maintien du pouvoir d'achat, la stabilisation du chômage et l'accroissement de l'investissement. Voilà la situation dans tous les autres pays, et je la connais bien.

Enfin, sommes-nous d'accord, et nous le sommes, je pense, sur les rigidités inhérentes au centralisme et à la bureaucratie ? Ce n'est pas le mal de la gauche, mais le mal de la France et je dirai même que c'est un mal plus général de l'Europe.

Si nous convenions au moins de ces trois points, peut-être pourrions-nous confronter d'une manière plus sereine nos positions et nos oppositions !

J'en arrive aux autres interventions, laissant le soin au secrétaire d'Etat de répondre à toutes les propositions formulées à la fois sur les recettes et les dépenses fiscales.

M. Christian Goux a mis l'accent sur la méthode, très importante en effet : un budget charnière, une perspective à trois ans, à partir de ce budget, et un budget quinquennal en dépit de l'imprévisibilité du monde dans lequel nous vivons, ces trois éléments-là doivent aller de pair. Il faut d'abord apprécier les conséquences à long terme des décisions prises aujourd'hui, ensuite inscrire la politique économique dans les perspectives à moyen terme, mais en butant sur les risques liés à l'imprévisibilité. L'intervention de **M. Goux** ce matin a mis en lumière la dialectique inséparable entre le Plan et le budget.

Nous aurons l'occasion de présenter, non pas une perspective détaillée mais une problématique à trois ans, compte tenu des aléas, qui permettra de constater que si nous réussissons à tenir nos engagements et objectifs, nous retrouverons en 1984, par un effet de bascule, des marges de manœuvre pour l'économie française. Mais ces marges, il faut les inscrire, comme vous l'avez indiqué, dans le balisage à trois ans et à cinq ans.

Les orateurs de la majorité ont insisté également sur l'inflation, un mal congénital. L'opposition ne veut pas admettre — rappelez-vous ses cris, hier, lorsque j'ai cité les chiffres de hausse des prix depuis 1974 — que l'inflation est un mal français. On ne s'en débarrassera pas du jour au lendemain.

M. Christian Bergelin. Et la crise ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Tout à l'heure, **M. Chirac** a réclamé la vérité des tarifs publics : lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, en 1981, nous avons dû procéder à un rattrapage de l'ordre de 14 p. 100 sur les tarifs publics afin de combler une partie des retards !

Depuis, l'augmentation des tarifs publics a suivi la hausse moyenne des prix, avec un plus pour E. D. F. G. D. F.

M. Christian Bergelin. Grâce au contrat algérien ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Je ne peux donc pas laisser dire que nous ne pratiquons pas une politique rigoureuse des tarifs publics ! Le reste c'est l'affaire de ces entreprises qui doivent améliorer leur gestion.

M. Pierre Mauger. C'est pourquoi vous avez demandé des économies à E. D. F. ! Car il y a des abus ! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. J'en suis d'accord.

La concurrence est un élément important pour lutter contre l'inflation. Les rigidités structurelles sont nombreuses. Nous avons souffert, cet été, de la gestion des marchés agricoles : c'est un élément de mon dialogue avec **M. Chirac**, dont je regrette qu'il nous ait quittés prématurément. (Rires sur les bancs des socialistes.)

Il y a aussi la transparence des conditions de la concurrence, les relations entre les producteurs et les distributeurs. Nous aurons l'occasion de dresser prochainement le bilan des modestes actions que nous avons menées dans ces domaines.

Dans celui de la concurrence, il y a encore beaucoup à faire.

Pour ce qui est des comportements, des « professions fermées », dont a parlé **M. Lajoinie**, nous avons agi également, et ce n'est pas facile ! Les représentants de chaque profession viennent nous voir pour nous montrer que chacune sert l'intérêt général : nous dresserons bientôt un bilan des premières mesures prises.

Un autre élément nourrit l'inflation en France : dans les secteurs où la concurrence ne joue pas, les entrepreneurs ajustent automatiquement leurs marges. Ils tiennent compte des salaires, des charges sociales, des impôts et maintiennent leurs marges. C'est ce qui explique le dérapage des prix de certains services et les mesures que nous avons prises pour tenter de les corriger.

Enfin, il y a les coûts, qui se tiennent bien pour l'instant. Peut-être que **M. Chirac**, s'il était présent, se ferait de nouveau l'apôtre de l'augmentation nominale des salaires : celle-ci est à son niveau le plus faible, il est vrai, depuis dix ans. Je ne parle pas des salaires réels, mais des salaires nominaux. Qu'est-ce qui a nourri l'inflation pendant dix ans, messieurs qui formiez la majorité de l'époque ? C'est ce que vous n'avez jamais lutté contre les comportements nominalistes ! (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Marc Lauriol. La baisse des salaires !

Voilà ce que vos propos signifient !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous, nous fondons notre politique sur la sagesse des salaires, sur le gel des cotisations et sur l'augmentation de la productivité ! (Mêmes mouvements.)

M. Marc Lauriol. Vous avez diminué le pouvoir d'achat des salariés !

M. Pierre Mauger. Bref, il faut réduire tout le monde à la misère !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. C'est trop facile à dire quand on est dans l'opposition ! (Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jacques Toubon. Vous, quand vous étiez dans l'opposition, vous réclamiez sans cesse des hausses de salaires !

M. Jean-Pierre Balligand. Oh, ça suffit !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues.

Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Messieurs, vous avez biaisé pendant sept ans avec les difficultés, et maintenant vous nous reprochez de nous y attaquer ? Voilà qui est quand même extraordinaire ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. René André. Vous les avez créées, les difficultés !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Pendant sept ans, votre slogan a été : « Courage, fuyons ! »

Nous, nous disons : « Courage, affrontons ! » (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Pierre Mauger. Oui, vous dites...

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Pour les échanges extérieurs, autre domaine à assainir, des facteurs d'encouragement sont apparus dans la balance commerciale et dans la balance des paiements.

Mais il faut poursuivre l'effort : ce n'est pas parce que quatre mois ont été bons que la bataille est gagnée, d'autant plus que nous pouvons être légitimement inquiets au sujet de la poursuite de la croissance économique dans les autres pays ou même de la reprise en Allemagne et en Grande-Bretagne.

C'est pourquoi nous poursuivrons notre effort pour maîtriser les coûts de la production et, comme vous le constatez dans ce projet de budget, pour inciter à la création de nouvelles entreprises ou pour reconstituer les marges des entreprises.

Ces messieurs de l'opposition nous parlent aujourd'hui des travailleurs : mais pendant dix ans, ils ont laissé les marges des entreprises se dégrader et les investissements diminuer. Et maintenant ils pleurent des larmes de crocodile sur le pouvoir d'achat des travailleurs !

M. Christian Bergelin. On a des regrets, depuis 1981 !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais ce sont eux qui ont fait vivre la France à crédit pendant dix ans. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Gilbert Gantier. Incroyable !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Avant de terminer, je répondrai à M. Lajoinie qui a manifesté des craintes pour l'emploi. Là aussi, pendant sept ans, on s'est assis sur la marmite, si je puis dire, au lieu de procéder aux restructurations qui s'imposaient dans la chimie lourde, dans la sidérurgie ou ailleurs. (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Toubon. Qui manifestait ? N'étaient-ce pas vos amis ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous n'avez rien fait !

Vous parlez de l'autrité du pouvoir : votre interruption montre que vous n'en avez pas beaucoup lorsque vous y étiez ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jacques Toubon. On voit que vous n'avez adhéré que récemment au parti socialiste !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Le moindre éternuement vous faisait peur !

C'est pourquoi vous aviez choisi de jouer la montre, ce qui ne vous a pas réussi — à la France non plus d'ailleurs !

M. Jacques Toubon. Vous, vous ne pouvez même plus le jouer, vous l'avez mise au clou !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous nous attaquons aux problèmes.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Toubon, les vociférations, ça suffit !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Maintenant les dispositifs efficaces d'aide aux entreprises qui ont été montés nous permettent d'envisager, là où c'est possible, le redéploiement des activités et la reconversion des travailleurs.

L'effort réalisé en faveur des entreprises est considérable, et les salariés sont en droit de demander quel est le fruit de cet effort. Mais, je dois le rappeler, l'arrêt de la détérioration des marges, leur reconstitution même, l'ampleur des prêts bonifiés et des prêts participatifs — 48 milliards de francs cette année contre 20 milliards de francs en 1980 — les dotations en capital : 12 milliards et demi de francs par an aux entreprises nationalisées...

M. Christian Bergelin. Et le déficit ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. ... alors que lorsqu'elles étaient privées, elles n'avaient pas les moyens d'investir, voilà les moyens que nous mettons en place. Mais, en contrepartie, nous devons exiger des entreprises des plans de restructuration, une politique active de l'emploi et l'application des lois sur les nouveaux droits des travailleurs.

M. François Mortelette. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Chacun doit remplir ses devoirs dans la société. Les syndicats font preuve de sagesse, ils sont prêts à coopérer au redressement de la France.

M. Christian Bergelin. Cela ne va pas durer !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Les entreprises doivent, de leur côté, accepter le dialogue social et accepter de discuter au sein du comité d'entreprise ce que l'on fait des aides, des progrès qui sont réalisés et de la formation des prix. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Ce n'est qu'à ces conditions que l'on peut avoir un véritable dialogue social et non pas un dialogue frelaté, peureux, où l'un l'emporte sur l'autre.

Rappelez-vous, après la sainte frousse de 1978, quand la droite a encore gagné les élections : ils ont parlé d'ouverture sociale. Qu'en est-il résulté ? Deux réceptions à l'Elysée ; pas un accord conventionnel de plus, pas un progrès social ! Et après, ils

s'étonnent d'avoir perdu les élections ! Désespérante myopie... (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Toubon. Mais vous étiez conseiller du Premier ministre à cette époque ! Qu'est-ce que c'est que ce discours ! C'est incroyable !

M. Marc Lauriol. Vous y étiez !

M. Marc Bartolone. Pas en 1978 ! Vous ne connaissez pas votre histoire, messieurs !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Toubon, puisque vous parlez de cela, voulez-vous que je vous rafraichisse la mémoire ? Vous étiez un peu jeune à l'époque. (*Sourires sur les bancs des socialistes.*)

M. Claude Bartolone. Ça, c'est vrai !

M. Guy Malandain. Il n'a pas changé !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Pendant les trois ans où j'ai été chez M. Chaban-Delmas, le R.P.R. n'a cessé de m'attaquer. Lorsque nous avons présenté la loi sur la formation permanente, il y avait dans les dossiers de l'U.D.F. et du R.P.R. un petit papillon disant : « Ne votez pas cette loi, elle introduit les soviets dans les entreprises, elle est l'œuvre d'un ancien syndicaliste. » Vous avez toujours été des hommes de la haine ! (*Bravo ! et rifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

M. Jacques Toubon. Je demanderai la parole en fin de séance pour un fait personnel.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Qu'est-ce qu'il veut encore, M. Toubon ? On l'entend pourtant beaucoup !

M. Pierre Mauger. Il veut répondre à M. Delors !

M. Jacques Toubon. M. Emmanuelli, on connaît le genre habituel que vous vous donnez : le genre voyou ! Alors arrêtez.

M. le président. M. le secrétaire d'Etat a seul la parole !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Toubon, on n'entend que vous. Alors, je vais vous dire quelque chose : vous savez ce qu'il y aura sur votre tombe comme épitaphe ?

M. Jacques Toubon. Allez-y !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. « Ci-git M. Toubon. Son seul talent fut la vocifération » ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Je voulais vous le dire depuis un moment. On n'entend que vous. Cela suffit.

M. Jacques Toubon. Et vous, vous savez ce qui va vous arriver ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Comme vous n'avez pas tellement de moyens, prenez votre temps pour répondre.

M. Jacques Toubon. Comme ceux qui auront pris la responsabilité d'être des fossyeurs de la France, vous n'aurez même pas d'épitaphe ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.* — *Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Un peu de calme, mes chers collègues !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Laissons à M. Toubon le temps de se ressaisir et d'illustrer son épitaphe.

M. Chirac nous a, comme l'a dit Jacques Delors, quitté prématurément.

M. Jacques Toubon. On est en plein funèbre !

M. Pierre Mauger. Mais il ressuscitera... malheureusement pour vous !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Mais nous le comprenons. C'est un homme pressé, un homme occupé : de 1974 à 1981, puis avec d'autres horizons aujourd'hui ; et nous comprenons tous qu'il a peut-être mieux à faire qu'à nous écouter. En tout cas, il semble que c'est ainsi qu'il perçoit les choses.

Mais parmi toutes les phrases qu'il a prononcées, avec une sénérité qui d'ailleurs tranchait fortement sur le comportement du groupe qui prétend le soutenir, j'en ai retenu une qui a recueilli mon accord : « On ne juge pas les gens sur leur bonne mine. »

M. Christian Bergelin. Parlez du budget !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Puisqu'il ne s'agit pas simplement de juger les gens sur leur bonne mine, j'ai donc essayé de comprendre ce qu'il a proposé ce matin. Oh ! je ne parle pas des grandes proclamations, des orientations de principes, elles sont décadaïres, elles sont séculaires, et même, pour certaines d'entre elles, plus que centenaires mais des propositions plus concrètes puisque sur les orientations générales, il lui a déjà été répondu.

Economics budgétaires ? M. Chirac nous propose de diminuer le train de vie de l'Etat. Je pensais que dans un budget où les dépenses de fonctionnement sont en croissance de 3 p. 100, hors informatique, il n'y avait plus tellement de marge de manœuvre. Surtout, je n'ai pas le sentiment, en tant que secrétaire d'Etat chargé du budget, que le train de vie de l'Etat progressera en 1984 plus vite que le train de vie de la ville de Paris. (*Très bien ! sur les bancs des socialistes.* — Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Les suggestions de ce genre n'ont jamais rien signifié. J'aurais souhaité, et j'espère que cela viendra, peut-être l'an prochain comme le dit Jacques Delors, que M. Chirac nous dise quoi faire ! il y a des chapitres budgétaires, il y a des articles, et même si l'on veut sortir de cette terminologie un peu barbare des catégories de dépenses. Que ne nous propose-t-on pas ! « Des diminutions », « des réductions ». Qu'est-ce que cela veut dire, diminuer le train de vie de l'Etat ? On ne l'a jamais su.

Tout de suite après, il a proposé de diminuer la dette. Moi, je croyais que la charge de la dette était une cause, pas une conséquence, n'est-ce pas M. Toubon ? M. Chirac, lui, n'a pas l'air d'avoir cette opinion.

M. Christian Bergelin. Mais vous faites une fixation sur M. Chirac !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est normal, c'est un homme important ! D'ailleurs, il n'y a qu'à voir la révérence que vous lui portez. Il nous a proposé un programme. Vous permettez quand même qu'on l'examine ? Je crois d'ailleurs que c'était son souhait. Moi je demande comment M. Chirac, comme ça, *ex abrupto, ex cathedra*, va diminuer la charge de la dette. Je répète, c'est une conséquence, ce n'est pas une cause.

M. Jacques Marette. Monsieur le secrétaire d'Etat, puis-je vous interrompre ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Allez-y !

M. le président. La parole est à M. Marette, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Marette. M. Chirac n'étant pas là, je voudrais répondre à M. Emmanuelli, qui n'a, semble-t-il, pas bien compris

M. Christian Bergelin. Ce n'est pas la première fois !

M. Jacques Marette. Lorsque nous procéderons à la dénationalisation (*mur-mures sur les bancs des socialistes et des communistes*) dans le cadre d'une « désocialisation » générale... (même mouvement sur les mêmes bancs.)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ah ! Voilà !

M. Jacques Marette. ...les titres participatifs et les titres d'indemnisation qui ont été émis et qui coûtent très cher, vous le savez, à l'Etat car on a été amené à nationaliser à 100 p. 100, à avoir des taux d'intérêt fort élevés et indexés, eh bien, ces titres seront pris en échange d'actions, et la confiance que nous aurons rétablie permettra de diminuer la dette de ce fait. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est bien ce que je disais, monsieur Marette, il s'agit d'un avenir vague, vaste et lointain. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Pour autant que je sache, monsieur Marette, vous êtes parlementaire depuis de très nombreuses années.

M. Jacques Marette. Vingt-cinq ans !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Vingt-cinq ans. Je vous remercie de cette précision. Vous avez donc soutenu pendant vingt-trois ans les gouvernements précédents.

M. Jacques Marette. Oui, et j'en suis fier !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je voudrais savoir ce que vous avez dénationalisé, si je peux vous poser la question.

M. Jacques Marette. Je répète que j'en suis fier !

M. Jean-Claude Gaudin. Et voilà que M. Emmanuelli se compare à de Gaulle !

M. Serge Charles. C'était autre chose que votre Gouvernement !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ce sont des jugements de valeur tout à fait relatifs (*exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) et qui n'apportent rien au débat politique.

J'ajoute, monsieur Marette, que si les nationalisations ont coûté cher, c'est parce que vous y avez mis aussi un peu de bonne volonté, n'est-ce pas ? Il y a eu deux factures, comme vous le savez, la seconde étant plus élevée que la première.

M. Jacques Marette. C'est la faute de l'opposition !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. J'ajoute que ce cher emprunt de 7 p. 100 en 1973 dont parlait M. Jans a quand même coûté deux fois plus que les nationalisations et je n'ai pas le sentiment qu'il vous ait empêché de dormir. Alors, je vous en prie, pas de démagogie, pas de leçons à bon marché, ce serait vraiment trop facile !

Ensuite, M. Chirac nous a proposé de supprimer des aides aux entreprises. Mais lesquelles ? Quelles entreprises vont être touchées ? Quelles catégories d'aides ? On reste vague, muet et si j'avais la cruauté de reprendre l'énumération du budget présenté par M. Chirac en 1974, je serais plus que fondé à avoir des doutes...

M. Christian Bergelin. On est en 1984 !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. ... parce qu'il a fait exactement l'inverse, monsieur Marette. Exactement l'inverse.

M. Jacques Marette. C'est à moi que vous vous adressez ? C'est un dialogue, alors ! Cela n'a rien à voir avec la présentation d'un budget. On a perdu par rapport à l'année dernière. Avec M. Fabius, cela avait un autre style !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Eh bien, puisque vous répondez à sa place, puisque vous vous êtes attribué ce rôle, je vous réponds à mon tour. Il est vrai que je ne comprends plus comment vous êtes organisés.

Bref, toujours est-il que, dans les budgets qu'a proposés M. Chirac, il y avait tous les ans des aides aux entreprises, des prélèvements fiscaux exceptionnels. Je ne vais pas en infliger à l'Assemblée la longue énumération. En un mot, il y avait exactement le contraire de ce que M. Chirac nous a dit ce matin.

M. Serge Charles. De quel budget parlez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Christian Bergelin. On parle du budget de 1974 ou de celui de 1984 ?

M. Jean-Claude Gaudin. Qu'on nous parle aussi de « l'Ancien Régime » !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je parle du budget de 1974, de celui de 1975 et j'inclus celui de 1976. Vous voyez, c'est précis : je ne vous parle pas du siècle dernier.

Ensuite, nous avons eu une curieuse théorie sur les dépenses sociales. M. Chirac nous a dit, et en ce sens il a raison : il y a un problème, il faut contenir les dépenses sociales. Il nous a proposé une solution miracle : au lieu de faire ce que nous faisons, c'est-à-dire évaluer d'abord les besoins, et ensuite fixer les recettes — ce qui effectivement n'est peut-être pas la meilleure solution, mais il arrive que nécessité fasse loi — il propose que l'on fixe d'abord les recettes ; ensuite, on verra pour les dépenses.

Je propose donc aux Français le nouveau système Chirac : payez d'abord, vous verrez ensuite. (*Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Marc Lauriol. M. le secrétaire d'Etat ignore la procédure budgétaire.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je ne suis pas persuadé que, dans leur majorité, ils seront enthousiasmés et convaincus par ce système.

L'essentiel, c'est que nous entrons dans une discussion budgétaire et j'ai souhaité, en conclusion de mon exposé préliminaire, que des propositions soient faites, non pas des proclamations de principe — nous savons tous les faire, nous en avons tous fait, nous savons aussi comment on retourne les principes, comment on les contourne — mais des propositions concrètes. Je n'en ai trouvée aucune, ni dans les propositions de M. Chirac, ni dans celles de M. Alphanéry qui, ayant comme toujours un caractère plus ou moins psychédélique, m'ont quelque peu échappé.

Enfin, il est absolument inexact de prétendre, comme l'a fait un orateur de l'opposition, que les dépenses de ce budget progresseront de 11 p. 100.

M. Jacques Marette. Eh si !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Il faudra en faire la démonstration, monsieur Marette !

M. Jacques Marette. Achetez le *Figaro* d'hier !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Le *Figaro* n'est pas une référence budgétaire. C'est peut-être la vôtre, ce n'est pas la mienne. Moi, j'ai les chiffres de la direction du budget et vous me permettez, monsieur Marette, de les préférer à ceux du *Figaro*.

M. Jacques Marette. Ils sont maquillés, truqués !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Si vous pensez que le *Figaro* est un organe politiquement neutre, vous devez vraiment être le seul dans ce cas.

M. Jacques Marette. Non...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Lisez son papier !

M. Jacques Marette. Je faisais allusion à l'article que j'ai publié. Mais il aurait pu paraître dans *Le Monde*...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je l'ai vu : vous vous êtes donné beaucoup de facilité, c'est le moins que l'on puisse dire !

M. Jacques Marette. ... car j'écris aussi dans *Le Monde* !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. J'ai dit que les dépenses augmenteraient de 6,3 p. 100. Effectivement, si on ajoutait les dépenses qui ont été décentralisées, cela ferait une augmentation de 7,5 p. 100. Nous l'avons dit devant la commission des finances et je crois que cela a été exprimé publiquement. Cela ne devrait pas donner lieu à des manipulations, comme vous l'avez fait.

M. Edmond Alphanéry. Monsieur le secrétaire d'Etat...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Vous spéculiez sur les taux d'intérêt futurs, vous affirmiez beaucoup de choses que vous êtes dans l'incapacité absolue de démontrer.

M. Jean-Claude Gaudin. M. Emmanuelli dit n'importe quoi !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. D'ailleurs vous le faites avec talent depuis des années.

M. Edmond Alphanéry. Monsieur le secrétaire d'Etat...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. J'ajoute que même lorsque vous étiez dans la majorité, vous faisiez tous les ans avec le même talent le même discours sur le budget.

M. Jacques Marette. Cela prouve que j'avais une liberté de parole que n'ont certainement pas les socialistes !

M. Alain Bonnet. On a toute liberté de parole !

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, depuis quelques instants, M. Alphanéry demande à vous interrompre. Lui en donnez-vous l'autorisation ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Qu'en pensez-vous, monsieur le président ? (*Rires.*)

M. le président. C'est à vous qu'appartient la décision !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Bien entendu, j'accepte d'être interrompu.

M. le président. La parole est à M. Alphanéry, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Edmond Alphanéry. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de me donner la parole. J'en profiterai pour répondre à M. Delors.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ah, c'est courtois, ça !

M. Edmond Alphanéry. Il a tenu sur mon intervention des propos que je qualifierai volontiers d'excessifs car si quelqu'un, me semble-t-il, a tenu des propos frénétiques dans cette assemblée, ce serait plutôt lui.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je veux juste relever un point essentiel. Vous annoncez que les dépenses publiques augmenteront de 6,3 p. 100. D'abord, ce n'est pas exact, à structures de budget constantes, parce que vous avez retiré certaines dépenses du budget, le contrat de gaz algérien, par exemple, mais il n'est pas le seul. Bien d'autres choses sont débudgétisées.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Cela se fait depuis dix ans, vous savez !

M. Edmond Alphanéry. Parlons de choses comparables.

Mais ce qui est beaucoup plus grave, c'est qu'un budget n'a une signification que si les chiffres prévisionnels correspondent, bon an, mal an, à ce qui se passe à la fin de l'année en cours, c'est-à-dire si, lorsque nous examinerons les comptes à la fin de l'année 1984, nous ne sommes pas très éloignés de ce qui était prévu dans la loi de finances initiale. C'est cela qui est capital. Vous pouvez faire voter ce que vous voulez, dans un budget, vous pouvez inscrire les chiffres que vous voulez, l'essentiel c'est ce qui va se passer.

Monsieur le secrétaire d'Etat, en 1983, comme en 1982 d'ailleurs, tous mes collègues qui sont ici le savent, il y a eu des suppressions de crédits considérables pour essayer de ramener le découvert budgétaire à moins de 100 milliards en 1982. En 1983, vous allez dépasser, monsieur le ministre, les 125 milliards de francs — vous l'avez annoncé vous-même en commission des finances...

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Mais non

M. Edmond Alphanéry. ... alors qu'il y a eu entre temps un plan de rigueur qui a sévèrement diminué les dépenses et augmenté les impôts. Vous allez vous retrouver en 1984 rigoureusement dans la même situation. Pourquoi ? J'en reviens à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget, M. Delors qui, tout à l'heure, disait qu'il n'avait pas compris mon intervention. Apparemment, je crois que les réponses qu'il a faites ont prouvé qu'il l'avait fort bien comprise.

Pour les fonctionnaires il est exact que, moyenne sur moyenne — je ne veux pas faire de grands développements car il sait très bien ce que je veux dire — il y a une progression de la masse prévue pour les rémunérations et les pensions des fonctionnaires d'un peu plus de 6 p. 100. Mais ce qu'il sait pertinemment et ce que je tiens à souligner à nouveau, c'est que du 1^{er} janvier 1984 au 31 décembre 1984, il n'est pas possible, d'après la structure budgétaire, d'augmenter les rémunérations des fonctionnaires et les pensions. Si l'on veut les augmenter d'au moins 5 p. 100 sur la période, il faut au moins 8 milliards de francs, et les provisions pour hausse de rémunération — qui sont une technique traditionnelle utilisée dans le budget pour tenir compte justement de cette nécessité de réajustement des rémunérations aux prix — sont pratiquement inexistantes dans le budget pour 1984.

Deuxième exemple — je m'arrêterai là parce que je ne veux pas être long et retomber dans la discussion de ce matin — le chômage. Monsieur le ministre, vous avez prévu 2,5 milliards de francs d'augmentation pour l'U.N.E.D.I.C. Enfin, soyons sérieux ! Je ne voudrais pas faire des comptes qui seraient trop compliqués ici, mais je suis prêt à en discuter avec vous en commission des finances, où vous voulez. Il faut 15 milliards de francs au minimum pour les 200 000 chômeurs supplémentaires qu'il y aura, tout le monde le sait, avant la fin de 1984. Où sont-ils, ces 15 milliards de francs ?

Vous allez me dire qu'on va s'arranger différemment, qu'on va profiter de ce que l'on dénonce la convention U.N.E.D.I.C. pour financer d'une manière ou d'une autre, qu'on va augmenter les cotisations. Mais si vous n'augmentez pas les cotisations, si vous ne diminuez pas les prestations aux chômeurs — et j'ose espérer que ce ne sont pas les solutions que vous retiendrez — il faut que vous inscrivez 15 milliards dans le budget.

Alors dites ce que vous faites et prévoyez, monsieur le ministre, un budget significatif et ne vous mettez pas dans une situation où à la fin de 1984 nous allons nous retrouver avec un découvert budgétaire qui sera incompatible avec les grands équilibres économiques. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Poursuivez votre propos, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Alphandéry, je suis d'accord avec vous sur un certain nombre de points, mais si vous aviez assisté au débat hier, vous vous seriez peut-être épargné quelques remarques inutiles.

Il me semble en effet avoir démontré que, contrairement à ce que vous aviez annoncé à l'époque, l'exécution du budget de 1982 avait été conforme aux prévisions établies par la loi de finances votée en 1981. J'ai indiqué aussi qu'il en irait de même pour le budget de 1983. Dieu sait pourtant que, là encore, vous aviez prédit des catastrophes en expliquant que de nombreux postes étaient sous-évalués, et je pourrais reprendre vos déclarations.

M. Edmond Alphandéry. Je vous le conseille !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est tous les ans le même discours. Tous les ans, vous prenez la parole pour répéter qu'on a sous-évalué, sous-estimé et trituré.

Quant aux remises en ordre budgétaires auxquelles nous avons procédé, nous ne les avons jamais cachées. Nous nous en sommes expliqués devant la commission des finances et, hier encore, je les ai énumérées à cette même tribune. D'ailleurs, depuis des années, il n'est pas un budget qui ne comporte des remises en ordre.

M. Edmond Alphandéry. Mais les chiffres sont là !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Un budget est quelque chose de vivant, qui évolue ; il n'y a pas des dépenses inscrites une fois pour toutes et qui doivent rester budgétisées. Vous le savez aussi bien que moi. Mais, en fait, vous n'avez pas envie d'une discussion sérieuse. Vous voulez simplement démontrer qu'il y aura des dérapages et que nous sommes sur un toboggan.

M. Edmond Alphandéry. Je souhaite, moi, une discussion sérieuse !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Cette assertion n'est pas conforme à la réalité et, Dieu merci ! un certain nombre d'indications prouveraient plutôt que nous allons mieux. Tant pis si vous vous acharnez à vouloir faire du catastrophisme ! C'est votre rôle d'opposant.

Mais vous pourriez peut-être le concevoir différemment. Vous pourriez entrer dans la discussion en nous soumettant, comme je l'ai suggéré, des mesures d'économie. Pourquoi, par exemple, ne proposeriez-vous pas des suppressions de dépenses et des dotations de postes que vous jugez insuffisamment abondés ? Voilà qui servirait la discussion budgétaire.

M. Jean-Claude Gaudin. Nous le ferons !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Eh bien, monsieur Gaudin, nous étudierons vos propositions. C'est là que nous verrons ce qui est sérieux et ce qui ne l'est pas. Une fois encore — et nous en sommes tous là, hélas ! parce que c'est l'habitude du discours politique français — tant qu'il ne s'agit que de proclamations d'intentions, cela ne coûte pas cher.

De nombreux orateurs de la majorité, M. Jans pour le groupe communiste, M. Anciant, M. Le Drian, M. Vouillot, M. Mortelette, M. Balligand, nous ont fait part de leurs préoccupations en ce qui concerne les recettes fiscales. Ils ont, pour la plupart, souligné le fait qu'une surtaxe appliquée brutalement à 20 000 francs, sans effet de « sifflet », ne serait pas acceptable. Ainsi que je l'ai indiqué hier, le Gouvernement n'est pas hostile à une discussion sur ce sujet. En clair, les amendements seront discutés et éventuellement reçus ; il n'y aura pas de sa part un blocage systématique. Nous aurons donc l'occasion d'améliorer le texte sur ce point.

Plusieurs orateurs, tant de la majorité que de l'opposition, se sont inquiétés de voir supprimer l'exonération de la taxe foncière, et je sais qu'un grand nombre d'amendements ont également été déposés à ce sujet. La discussion aura lieu. Mais je dirai au nom du Gouvernement qu'il est assez paradoxal d'assister à une telle levée de boucliers lorsqu'il s'agit de supprimer des exonérations ou des aides, puisque la recette miracle que les leaders de l'opposition eux-mêmes nous proposent, c'est justement la suppression d'aides ou d'avantages accordés aux entreprises. Il serait bon quand même que le discours politique soit un peu mieux cadré.

Je voudrais savoir, par exemple, si en ce domaine, M. Chirac est d'accord sur ce qu'a écrit M. Soisson dans la presse. M. Soisson, qui n'est d'ailleurs pas présent... (*Protestations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) Cela arrive à bien des parlementaires, messieurs, je n'en fais pas une affaire d'Etat !

M. Serge Charles. S'il fallait que nous fassions nous aussi ce genre de commentaires, où s'arrêterait-on ? Vous cherchez toujours à semer le trouble !

M. Edmond Alphandéry. Qu'est-ce que c'est que cette mentalité de pion ?

M. Jean-Claude Gaudin. Ce matin, à gauche, vous n'étiez pas nombreux !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues.

Veillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Messieurs, je ne vous comprends pas. M. Chirac nous a dit ce matin qu'il fallait rester calme et garder son sang-froid. Vous pourriez au moins l'écouter, lui, si vous ne m'écoutez pas, moi. (*Sourires sur les bancs des socialistes.*)

S'agissant de M. Soisson, je pense que, par décence, quand on paraît si préoccupé par un sujet, quand on écrit une tribune libre...

M. Edmond Alphandéry. A gauche, on n'écrit pas beaucoup !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. ...on pourrait au moins participer à la discussion au Parlement. Cela ne me paraîtrait pas, pour ce qui me concerne, anormal.

M. Jacques Marette. M. Emmanuelli est là, lui, et c'est ce qui va rendre le débat pénible ! Il ne sait même pas de quoi il parle !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je sais de quoi je parle, monsieur Marette.

M. Jacques Marette. Mais non ! Pour la taxe foncière, vous confondez les entreprises et les particuliers !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Mais si, monsieur Marette, et nous nous connaissons depuis suffisamment longtemps...

M. Jacques Marette. Justement !

M. Jacques Toubon. C'est bien ce qui l'inquiète !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. ...pour que vous en soyez convaincu. Alors, je vous en prie, ne changez pas d'avis pour faire des effets de tribune ! Vous ne disiez pas la même chose l'an passé. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Mais j'en reviens à notre sujet.

La suppression de l'exonération de la taxe foncière préoccupe beaucoup d'entre vous. Je rappellerai donc que l'évolution des prix ayant été ce qu'elle a été malgré les déclarations d'intention, un grand nombre des personnes concernées ne supportent plus aujourd'hui la charge initiale qui était la leur. Pour certains même, la hausse des prix a dépassé 150 p. 100. Cependant, puisque des préoccupations ont été exprimées à la fois par des porte-parole du groupe socialiste, du groupe communiste et des groupes de l'opposition, je pense que nous aurons un débat approfondi sur ce fameux article 13 qui, à défaut de susciter des présences, a suscité bien des éditoriaux !

Quant à la fiscalité locale, il est vrai qu'elle pose un problème réel et qui n'est pas nouveau, bien que la décentralisation l'ait mis en évidence : celui de l'évolution comparée des taux de la fiscalité d'Etat et de la fiscalité locale. Ce n'est pas non plus un phénomène récent, la fiscalité locale évolue beaucoup plus rapidement que la fiscalité d'Etat, sous la pression des besoins certes, mais aussi parce qu'il semble parfois aux élus locaux que cette progression portant sur des sommes moindres, elle ait un moindre effet que celle de la fiscalité d'Etat.

Or, si les collectivités locales laissent « filer » leur budget, il est évident que l'effort consenti par l'Etat pour réduire les dépenses et les déficits sera en grande partie annulé. Tous les élus locaux, tous les responsables qui ont à cœur le devenir de leur pays doivent donc comprendre qu'il est de leur devoir de veiller à ce que la progression des dépenses et de la fiscalité des collectivités territoriales contribue, elle aussi, à l'effort de rigueur et de redressement qui se manifeste dans le budget de l'Etat.

Nous aurons l'occasion, au cours de la discussion, d'entrer dans le détail des transferts de recettes et des transferts de charges aux collectivités locales. Je n'insisterai donc pas sur ce point.

Plusieurs intervenants de la majorité ont exprimé le souhait de voir la fiscalité locale évoluer. Les tentatives de 1974 et 1976 se sont traduites par un lamentable échec. Il est vrai que la matière est éminemment difficile.

M. Jacques Marette. Ce n'est pas ce que vous disiez alors !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Si elle l'était hier, elle n'est pas devenue plus aisée aujourd'hui. Je pense en particulier à la taxe professionnelle qui traduit toute la complexité des imbrications entre la vie des entreprises et celle des collectivités locales. Dès lors, on ne peut pas simplement se contenter de souhaiter une modulation de la taxe d'habitation, comme l'a suggéré Mme Osselin.

Ce problème grave et ardu, le Gouvernement ne l'a pas inscrit dans cette loi de finances ; il n'est même pas sûr de l'inscrire l'an prochain. Il l'étudie mais, en toute hypothèse, de même que celle des bases d'imposition, la refonte de la fiscalité locale prendra des années.

A tous ceux qui se sont interrogés sur le problème de la justice fiscale, lorsqu'ils étaient de la majorité, ou sur celui du matraquage fiscal, lorsqu'ils étaient de l'opposition, je répondrai que M. Vouillot, dans son intervention, me paraît avoir donné, avec beaucoup de brio, l'exacte mesure de la réalité. J'espère qu'un grand nombre d'entre vous l'ont écouté et j'invite ceux qui ne l'auraient pas fait à se reporter au compte rendu des débats. Il a rappelé quelques chiffres et quelques évidences qui, à mon sens, font justice de toutes les vaines querelles.

Enfin, le Gouvernement partage les préoccupations formulées par M. le président de la commission des finances qui, tout en nous manifestant son soutien, a porté sur le projet de budget un avis sérieux et sans complaisance.

Il a posé en particulier la question de la frontière entre la lutte contre l'inflation et le risque de décrochage de la déflation. Qu'il sache qu'au moment de l'élaboration de ce document, nous avons justement eu le souci de ne pas aller trop loin dans le sens qu'il redoute afin d'éviter ce risque de décrochage. Si, en particulier, il a été en définitive décidé de ne pas aller plus avant dans l'imposition sur le revenu des personnes physiques, c'est parce que la crainte qu'il éprouve était également ressentie par le Gouvernement.

M. Goux a ensuite émis un certain nombre d'idées sur l'évolution de la fiscalité. Bien entendu, l'analyse est juste et le Gouvernement la partage. Quant aux solutions, je pense avoir démontré hier que, budget après budget depuis 1981, le Gouvernement avait essayé de mettre en place toute une évolution de la fiscalité — de la fiscalité patrimoniale mais aussi de l'impôt sur le revenu des personnes physiques — qui, qu'on le veuille ou non, constitue en elle-même une réforme fiscale. Simplement, notre psychologie bien française fait que nous apparentons toujours la réforme à l'idée de révolution et que, lorsque la réforme se fait sur le terrain de l'évolution, elle a tendance à passer quelque peu inaperçue.

Et pourtant, année après année, nous avançons. Cette année encore, nous avons des pas à faire ensemble. Ce ne seront pas les derniers, et je suis persuadé qu'au terme de cette législation, nous aurons inscrit dans les faits une réforme fiscale de grande ampleur qui sera l'une des marques les plus profondes que ce gouvernement ait imprimées à la société française.

Mesdames et messieurs les députés, si je n'ai pu répondre nommément à chacun des intervenants, c'est que vous avez été nombreux à nourrir le débat. Je vous en remercie au nom du Gouvernement et je souhaite que la discussion des articles soit aussi fructueuse et aussi riche que l'a été cette discussion générale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant, sur les articles de la première partie, peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Christian Goux, président de la commission. Monsieur le président, je demande une suspension de séance d'une demi-heure environ pour réunir la commission, en application de l'article 88, alinéa 1^{er}, du règlement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures trente.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous abordons donc la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1984.

Article 1^{er}.

M. le président. Je donne lecture de l'article 1^{er} :

PREMIERE PARTIE

CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE FINANCIER

TITRE 1^{er}

DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

I. — Impôts et revenus autorisés.

A. — DISPOSITIONS ANTERIEURES

« Art. 1^{er}. — I. La perception des impôts, produits et revenus affectés à l'Etat, aux collectivités territoriales, aux établissements publics et organismes divers habilités à les percevoir, continue d'être effectuée pendant l'année 1984 conformément aux lois et règlements et aux dispositions de la présente loi de finances.

« II. 1. Lorsqu'elles ne comportent pas de date d'application, les dispositions de la loi de finances qui concernent l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés s'appliquent, pour la première fois, pour l'établissement de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année 1983 et, en matière d'impôt sur les sociétés, aux bénéfices des exercices clos à compter du 31 décembre 1983.

« 2. Sous la même réserve, les dispositions fiscales autres que celles concernant l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés entrent en vigueur, pour l'ensemble du territoire, le 1^{er} janvier 1984. »

Sur cet article, plusieurs orateurs sont inscrits.

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le texte de l'article 1^{er} du projet de loi de finances est traditionnel année après année. Mais, en le votant, le Parlement ignore quelquefois ce qu'il fait pour des raisons qui tiennent à la volonté du Gouvernement.

Cet article, qui prévoit les impôts que l'Etat aura le droit de lever au cours de l'année 1984, est très important. Je rappelle en effet que, cette année, il porte sur rien de moins que 948 milliards de francs, c'est-à-dire 95 p. 100 des recettes totales brutes de l'Etat. Or le Gouvernement ne donne pas au Parlement toutes les informations que celui-ci, conformément à la Constitution, est en droit de recevoir. Le Gouvernement emploie, à cet effet, un certain nombre d'artifices.

Premier artifice : la taxe sur les salaires des agents de l'Etat, qui représente plusieurs milliards de francs, autrefois comptabilisée en recettes et en dépenses, fait l'objet, cette année encore comme l'an dernier, d'une contraction contraire à l'article 18 de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959.

Deuxième artifice : pour prétendre, à l'encontre de la réalité, qu'on assiste à une stabilisation du prélèvement fiscal de l'Etat, on pousse hors du budget général, comme l'an dernier, un certain nombre d'impôts nouveaux, renouant ainsi avec le principe séculaire de ce que l'on appelait sous l'Ancien régime — je parle non pas de celui d'avant le 10 mai 1981, mais de celui d'avant 1789 — la « Ferme générale ».

Or il s'agit de sommes importantes. Faute de temps, je ne citerai qu'un exemple, celui de l'augmentation du taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers au profit du fonds spécial de grands travaux, qui portera sur 1,3 milliard de francs au cours de l'année 1984.

Mais le point traditionnel qui nous oppose au Gouvernement est le manque d'informations sur certaines recettes. J'ai posé plusieurs questions écrites à ce sujet, n^{os} 29441 et 33069 notamment, auxquelles il a été répondu en des termes — permettez-moi de le dire, monsieur le secrétaire d'Etat — tout à fait indignes : « Le Gouvernement n'a pas pour politique de refuser à la représentation nationale les informations qui lui sont nécessaires. » Mais si je me réfère au rapport général de M. Christian Pierrat, il est écrit, à la page 8 du tome II : « Si, pour les impôts d'Etat, l'état A, soumis au vote du Parlement et explicité par le fascicule des « voies et moyens », permet de mesurer la portée réelle de l'autorisation parlementaire et si la fiscalité des collectivités territoriales est bien connue, il n'en va pas de même pour les impositions... perçues au profit d'établissements publics et d'organismes divers, qui sont instituées par des textes très dispersés et parfois anciens. »

Le rapporteur général poursuit : « Des progrès méthodologiques restent à faire pour la présentation des taxes dont la reconduction est demandée au Parlement sans qu'elles figurent

ni à l'état A ni à l'état E ; la réponse » — du Gouvernement — « traçuit, en effet, une certaine confusion puisqu'elle présente au titre de ce recensement des « impôts résiduels » un certain nombre de taxes qui figurent déjà à l'état A... à l'état E ».

Il conclut : « Tout en soulignant l'effort accompli par le Gouvernement pour améliorer l'information des parlementaires, votre rapporteur général souhaite que l'examen des prochaines lois de finances permette d'améliorer encore et de clarifier les éléments d'information fournis sur ce point. »

Monsieur le secrétaire d'Etat, je n'en dirai pas davantage. Je trouve que notre rapporteur général parle d'or et je le remercie. Il y a plusieurs années que je soulève cette affaire et je tiens à souligner, au moment où nous ouvrons ce débat sur le projet de loi de finances pour 1984, que le Parlement vote, dans une certaine mesure, l'article 1^{er} à l'aveuglette car il ne connaît pas toutes les taxes, toutes les recettes fiscales que l'Etat percevra au cours de l'année 1984, ce qui est contraire à toutes les bonnes traditions parlementaires.

M. le président. La parole est à M. Mercieca.

M. Paul Mercieca. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je souhaite, à l'occasion de l'examen de l'article 1^{er}, exprimer quelques observations du groupe communiste concernant la répartition de l'effort fiscal entre les différents revenus.

Les précédents budgets présentés par le gouvernement de la gauche ont été marqués par une série de mesures allant dans le sens d'une plus grande justice fiscale et visant à faire porter davantage qu'auparavant l'effort fiscal sur les revenus autres que ceux du travail : création de l'impôt sur les grandes fortunes, lutte contre la fraude fiscale et, à l'inverse, exonération ou allègement de l'impôt sur le revenu d'un grand nombre de familles modestes.

L'ensemble de ces dispositions a permis que, en 1982, la charge des recettes nouvelles soit à peu près également répartie entre salariés, titulaires de fortunes et de très hauts revenus, et entrepreneurs.

Ce n'était malheureusement déjà plus le cas en 1983 après l'adoption du collectif budgétaire, qui a permis de prélever 15 milliards de francs supplémentaires sur les salariés.

Ce qui nous semble caractériser, pour partie, le projet de budget pour 1984, c'est que, au-delà de la confirmation d'un certain nombre de choix fiscaux qui ont été ceux de la gauche depuis 1981, il paraît marquer un net ralentissement par rapport aux réformes accomplies les années précédentes.

Le plus remarquable dans les propositions pour 1984, outre qu'il est plus difficile de déceler des mesures novatrices, c'est l'aggravation globale de la fiscalité sur les revenus du travail à laquelle le Gouvernement semble avoir eu recours pour résoudre le réel problème du financement du budget.

Certes, un grand nombre de dispositions positives contribuent à une plus grande équité de l'impôt, telle la reconduction de l'indexation, en vigueur depuis 1982, des tranches du barème de l'impôt sur le taux d'inflation moyen.

Cependant, l'ensemble de ces mesures porte sur une somme globale d'environ 5 milliards de francs, alors que simultanément ce sont plus de 20 milliards supplémentaires qu'il est projeté de prélever sur les revenus salariaux.

Si l'on y ajoute — même si l'on déborde du domaine strictement fiscal — l'augmentation de 1 p. 100 de la cotisation vieillesse, on mesure l'ampleur des prélèvements qui risquent d'être effectués sur les revenus du travail.

A l'inverse, les revenus du capital et de la propriété sont, à notre avis pour l'essentiel épargnés, d'autant que de nouveaux avantages sont concédés aux patrimoines et aux entreprises.

C'est, par exemple, le cas de l'exonération de « l'outil de travail » qui, en réalité, n'est que l'exonération de placements financiers réalisés le plus souvent par de grandes familles en fonction du seul critère de rentabilité financière.

Il n'y a donc pas, à notre avis, équilibre dans la répartition des charges, et nous le regrettons, non seulement pour des raisons de justice fiscale et sociale, mais aussi parce que ce déséquilibre ne va pas dans le sens de l'efficacité économique, car les pressions exercées sur les revenus des salariés, en induisant une réduction de la consommation, pèsent sur le développement de la production.

Le souci de l'efficacité devrait, à notre sens, conduire à favoriser les revenus du travail pour amorcer une croissance nouvelle et mettre plus fortement à contribution les patrimoines et les revenus du capital dont l'augmentation, pendant la crise, témoigne de leur caractère le plus souvent parasitaire et spéculatif.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, nous pensons que le projet de loi de finances pourrait être sensiblement amélioré. C'est le sens des amendements que nous défendrons au cours de la discussion des articles. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Charles.

M. Serge Charles. Monsieur le secrétaire d'Etat, pendant les belles années de la révolution chinoise, du « grand bond en avant » à la révolution culturelle, la propagande du gouvernement maoïste affirmait que seule la vertu viendrait à bout des difficultés économiques et des contradictions de la révolution. Mais nous savons désormais que nos regards avaient été trompés sur les réalités de la vie en Chine dont les gouvernants nous disent aujourd'hui ce qu'a coûté à leur pays ce manque de réalisme.

Quant à l'exemple soviétique, l'on sait trop que l'adhésion au parti y apparaît comme le parangon de la vertu.

Plus récemment, les expériences les plus avancées de la social-démocratie nous ont, depuis de nombreuses années, montré que chez nous aussi les idéaux égalitaires se heurtent aux limites évidentes de la motivation à l'effort.

L'idéalisme n'engendre pas à lui seul le dynamisme économique et la démotivation de l'encadrement ainsi que l'affaiblissement de l'esprit d'entreprise sont les contreparties naturelles des velléités de nivellement.

Mais les leçons de l'histoire, comme celles de la raison, ne peuvent servir qu'à ceux qui désirent les entendre. C'est pourquoi M. le Premier ministre a cru pouvoir dire aux Français que les temps sont et seront durs mais que ce n'est pas grave puisque, eux, les Français, ne sont en rien motivés par leur niveau de vie et que seule la vertu compte.

On peut regretter qu'au printemps de 1981 le parti socialiste n'ait préféré ce discours sur la vertu à sa démagogie tous azimuts. Au moins, le débat aurait été plus clair.

Bien des choses ont été dites à propos de la surtaxe prétendue exceptionnelle, probablement parce que socialiste donc condamnée à moyen terme. Si le déficit est effectivement dû au ralentissement d'activité, la première coupable n'en serait que la coalition gouvernementale qui, dès son arrivée au pouvoir, déclencha les hostilités contre l'entreprise et contre tout ce qui constitue les ressorts du dynamisme de la nation.

Pour combler ce nouveau trou dans la caisse, il existait cependant plusieurs types de solutions. Votre gouvernement semble avoir enfin à peu près admis qu'il serait vain et improductif de taxer plus encore les revenus les plus élevés. L'étude de la pyramide des revenus le prouvait à l'évidence et la C.F.D.T. l'avait elle-même proclamé dès avant 1981.

Il ne restait alors que trois types de mesures envisageables. Deux d'entre elles, proposées respectivement par M. Delors et M. Bérégovoy, répondaient à l'idée qu'il fallait, au-delà de toute démagogie, donner une réalité nationale à l'idée de solidarité et tenter de mettre un terme à une coupure de la France où seule une partie des citoyens serait en charge de l'impôt et de la solidarité. Mais M. le Premier ministre devait trancher en faveur de la seule surtaxation des revenus de foyers désormais considérés comme riches puisqu'ils paient plus de 20 000 francs d'impôt par an. Ce choix à résonance uniquement politicienne nous a été présenté comme dicté par un souci de socialisme authentique dans le cadre d'un budget dit « de justice fiscale » et prétendu « courageux ».

Nombre de Français doivent regretter aujourd'hui que leur nouvelle richesse leur coûte encore tant de nouveau courage. Or vous vous trompez de justice sociale et, de ce fait, votre budget ne saurait être un budget d'espoir, bien au contraire.

La justice sociale consiste à essayer de donner plus aux catégories moins favorisées, mais cela, conformément aux exemples historiques précités, ne saurait indéfiniment se faire au détriment des couches plus aisées, moyennes ou même riches de la population.

Il est évident que l'élévation des revenus les plus faibles passe par l'essor de l'économie générale. Or vous condamnez celui-ci. Après la strangulation des entreprises, vous voulez aujourd'hui décourager les animateurs de notre économie : entrepreneurs, agriculteurs, artisans, commerçants et désormais l'ensemble des cadres. Contrairement à ce que pense M. le Premier ministre, ces derniers ne vivent pas que de vertu et, à tout le moins, pour participer au redressement et revigorer l'esprit d'entreprise, il faut qu'ils espèrent une juste récompense de leurs efforts, tant personnels que collectifs. Au demeurant, la seule vertu est bien faiblement armée face à la crainte de l'ingratitude, au scepticisme et au découragement induits par le climat économique et politique environnant.

Vous voulez faire croire que ce budget est un budget d'espoir, parce que les charges des entreprises sont désormais stabilisées. En fait, vous avez, en ces temps de crise, garrotté l'entreprise « France » presque jusqu'à l'asphyxie. Et, avant de donner le dernier tour fatal, vous vous apercevez que sa vie vous est tout de même bien précieuse.

Sans desserrer d'un cran, vous lui demandez de respirer, de vivre encore, de se battre et de gagner à nouveau.

C'est impossible naturellement et aucun sédatif, aucun anabolisant ne le permettra. Pour qu'elle y arrive, il faudra desserrer l'étouffement, libérer l'entreprise, abolir toute menace sur son avenir et, mieux encore, lui rendre aussi l'espoir en des jours meilleurs. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Bergelin.

M. Christian Bergelin. L'ouverture de la discussion des articles nous donne l'occasion de débattre du poids des impôts dans notre pays et, plus généralement, de la signification du déficit budgétaire.

Il est inutile d'insister sur les promesses formulées par le Gouvernement et par le Chef de l'Etat en matière de pause fiscale. Nous savions qu'ils ne les tiendraient pas, pas plus hier qu'aujourd'hui. Mais j'avoue avoir été surpris d'entendre que, selon notre rapporteur général, « l'impôt sur le revenu serait à la limite de l'acceptable ».

M. Christian Pierret, rapporteur général. Je n'ai pas déclaré cela !

M. Christian Bergelin. En guise de réponse, qu'il me soit permis de dresser rapidement la liste des impôts nouveaux touchant les particuliers et voulus par M. Pierret :

Septembre 1981 : prélèvement exceptionnel pour lutter contre le chômage ;

Juillet 1981 : surtaxe sur les hauts revenus ;

Juillet 1981 : suppression des incitations à la donation-partage ;

Septembre 1981 : plafonnement du quotient familial ;

Septembre 1981 : création de l'impôt sur les grandes fortunes ;

Octobre 1981 : modification du régime des déductions pour frais ;

Novembre 1981 : limitation des déductions pour revenus fonciers ;

Novembre 1981 : relèvement des taux de T. V. A. ;

Novembre 1981 : relèvement des taux des cotisations sociales ;

Septembre 1982 : création d'une tranche d'imposition à 65 p. 100 ;

Octobre 1982 : cotisations sur les préretraites ;

Décembre 1982 : taxe sur les magnétoscopes ;

Avril 1983 : création du forfait hospitalier ;

Avril 1983 : emprunt forcé ;

Avril 1983 : 1 p. 100 pour la sécurité sociale.

Je me suis borné aux principaux impôts, que nous avez créés ou alourdis, sans parler de l'augmentation des produits pétroliers et des recettes dites de poche et sans anticiper sur les dispositions prévues pour 1984.

L'augmentation rapide des prélèvements obligatoires est contraire aux nécessités du progrès économique et de la promotion sociale. Pis encore, malgré ce gonflement des recettes, vous nous présentez un projet de budget lourdement déficitaire.

A cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais m'élever contre un de vos principes érigé en dogme. Vous présentez à l'opinion publique comme un exploit de limiter le déficit budgétaire à 3 p. 100 du P. I. B., ce qui témoignerait de votre rigueur nouvelle. Or cette norme ne correspond à aucune signification économique et encore moins théorique.

Ce dogme, que vous reprenez à votre compte, vous est imposé en quelque sorte par les experts financiers du F. M. I. et de la C. E. E. En contrepartie du soutien du franc, le Gouvernement français s'engage à ne pas dépasser cette nouvelle ligne Maginot.

Outre que ce dogme est plus symbolique que réaliste, il est peu probable que vous réussissiez à exécuter le budget de 1984 dans les normes que vous avez définies. Nous dépasserons certainement un déficit de 150 milliards de francs : je suis convaincu que vous changerez à ce moment-là encore de dogme en la matière !

Par contre, le problème fondamental n'a pas été abordé par le Gouvernement. Il semble même occulté : c'est le problème du financement du déficit budgétaire.

Cette question est très importante car elle conditionne tout le reste, c'est-à-dire la réussite de la lutte contre l'inflation, c'est-à-dire aussi l'emploi.

Vous savez bien que les concours du système bancaire au Trésor, qui constituent les ressources monétaires du financement du déficit, ont marqué une très forte progression depuis 1981. Je ne partage donc pas les conclusions de notre rapporteur général selon lesquelles 1983 verrait une augmentation de la part non monétaire dans le financement du déficit.

Tous les experts économiques sont d'accord pour affirmer que l'exiguïté relative du marché financier français, les emprunts considérables des entreprises publiques, ainsi que les taux d'intérêt élevés nécessaires pour protéger le franc, obligent le Gouvernement à recourir aux bons du Trésor en compte courant.

L'interdépendance des contreparties de la masse monétaire explique que tout accroissement du financement monétaire du Trésor est compensé partiellement par un ralentissement de la distribution du crédit aux entreprises.

Il est évident que l'évolution des modalités de couverture du déficit budgétaire au cours des années à venir exercera une influence fondamentale sur les conditions de financement de l'économie française. Il est à craindre que les besoins de financement du Trésor ne restent encore trop importants.

Deux solutions sont alors possibles. La première est que l'Etat recoure davantage à la création monétaire. Cette solution ne résout pas le problème fondamental du financement du secteur productif, c'est-à-dire l'insuffisance des fonds propres. Les entreprises industrielles, dont les besoins de financement resteront élevés, continueront d'emprunter auprès des institutions financières plutôt que sur le marché financier. Le moindre dynamisme du marché obligatoire qui pourrait résulter de l'absence d'offre de titres publics pourrait être porteur d'un risque de dérapage monétaire lié à un cumul et non à un déplacement des besoins de financement monétaires des agents économiques.

M. le président. Monsieur Bergelin, veuillez conclure.

M. Christian Bergelin. Seconde solution : le Trésor chercherait à maximiser la collecte de l'épargne sur le marché obligatoire. Ce second schéma aurait le grave inconvénient de renforcer l'effet d'éviction financier des dépenses publiques et d'alourdir excessivement le coût de la dette publique.

En raison de nos structures financières, un dérapage monétaire est à craindre en permanence. De plus, l'importance du déséquilibre entre capacité et besoin de financement des agents intérieurs déterminera l'ampleur du financement global de la nation, c'est-à-dire, dans une large mesure, le déficit des paiements courants de la France.

M. Alain Bonnet. Il nous raconte sa vie !

M. Christian Bergelin. Je conclus, monsieur le président.

M. le président. Merci

M. Christian Bergelin. La crise économique impose un effort national. Simplement, les Français ont le sentiment que les sacrifices demandés, notamment dans le domaine fiscal, ne servent à rien, ou plutôt réparent les dégâts causés par deux ans et demi de gestion laxiste de l'économie.

L'austérité ne peut être une fin en soi. Elle doit s'insérer dans le cadre d'une politique économique nouvelle, basée sur la confiance entre tous les partenaires desserrant le carcan des contraintes administratives et reconstituant les marges des entreprises. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le secrétaire d'Etat, je formulerai trois observations à propos de l'article 1^{er}, qui autorise la perception des impôts.

Ma première observation porte sur la manière de gérer le produit de ces impôts, c'est-à-dire en fait sur les dépenses. Je constate que la gestion budgétaire, du fait de la politique conduite par votre Gouvernement depuis deux ans, va se trouver entravée par la rigidité d'un certain nombre de masses. Cela explique que vous avez, et que vous aurez, de plus en plus de mal à présenter des budgets conformes aux objectifs que vous vous êtes fixés avec l'appui de votre majorité.

La première cause de rigidité est constituée par le poids de la dette. En 1980, le service de la dette représentait un peu plus de 4 p. 100 des dépenses budgétaires. Aujourd'hui, ce pourcentage a doublé puisqu'il atteint 8 p. 100. Et comme l'Etat ne peut pas revenir sur ses engagements vis-à-vis des Français — Dieu en soit loué — le poids de la dette ne va cesser de s'accroître au cours des prochaines années.

La deuxième cause de rigidité, ce sont les dépenses de personnel, notamment à la suite des recrutements qui ont été effectués au cours des deux dernières années.

Troisième cause de rigidité: les dépenses de programme. Il était fort légitime d'élaborer des lois de programme pour les armées et pour la recherche mais je voudrais appeler l'attention sur les difficultés que vont entraîner pour la gestion budgétaire la planification et les divers programmes qui l'accompagnent. Je sais que les services du budget se sont toujours inquiétés de l'inscription, dans chaque loi de finances, des crédits exigés par la réalisation du Plan. Tout bon gouvernement se doit de respecter les engagements ainsi pris, mais cela ne semble pas être la préoccupation majeure du présent Gouvernement qui, cette année et l'année dernière, a procédé à plusieurs annulations de crédits.

La quatrième cause de rigidité tient aux nationalisations. Certes nous n'allons pas nous plaindre du montant de l'indemnisation des actionnaires mais il n'empêche que, chaque année, ce sont 5 à 6 milliards de francs qui seront dépensés à ce titre!

J'aimerais d'ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous fournissiez à l'Assemblée nationale les prévisions de dépenses au cours des prochaines années, d'une part, pour le service de la dette et, d'autre part, pour l'indemnisation des actionnaires des sociétés nationalisées. Je sais que de telles estimations doivent tenir compte de certaines variables, mais il y a aussi des facteurs fixes. Certes aucun gouvernement n'est jamais totalement libre dans sa gestion budgétaire, mais j'ai l'impression que vous subissez, par votre faute, plus de contraintes que les autres!

Deuxième observation: ce budget n'est pas sincère. Mon collègue Gilbert Gantier l'a très bien montré à propos de la taxe additionnelle aux produits pétroliers qui n'est pas vraiment « budgétisée ». Pour les dépenses, les exemples de débudgétisation ne manquent pas. Ce monstre que constitue le budget des charges communes porte la marque de nombreux mauvais coups. Les bonifications des prêts au logement, soit 7 milliards de francs, qui disparaissent du budget seront désormais à la charge des caisses d'épargne. Il y a aussi l'affaire du gaz algérien: un milliard de francs au minimum disparaît du budget du ministère des affaires étrangères pour être inscrit en dépenses dans le budget de Gaz de France.

M. Jean Anciant. Et alors ?

M. François d'Aubert. Monsieur Anciant, comment pouvez-vous expliquer ce transfert ? De toute façon, si l'on veut que Gaz de France prenne en charge cette dépense, la collectivité devra lui verser une subvention.

Les transferts de responsabilité aux collectivités locales ont des effets analogues.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur d'Aubert.

M. François d'Aubert. L'Etat doit pratiquement à tous les départements des sommes considérables au titre de l'aide sociale. Pour le seul département de la Mayenne, qui est loin d'être le plus grand de France, cette somme est de 20 millions de francs au titre de 1982. Lors de votre audition par la commission des finances, vous aviez promis, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous communiquer le détail des sommes dues à chaque département. Par ailleurs, dans quel délai votre ministère compte-t-il régler ses dettes, ce qui est la moindre des choses ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Cela s'est toujours passé ainsi, vous le savez bien, monsieur d'Aubert !

M. Emmanuel Hamel. Vous étranglez les collectivités locales !

M. François d'Aubert. Il est exaspérant qu'un secrétaire d'Etat, même talentueux — et ils ne le sont pas tous — ne tienne pas les promesses qu'il a faites devant la commission des finances.

M. le président. Monsieur d'Aubert, il faut conclure maintenant: vous avez dépassé votre temps de parole.

M. François d'Aubert. Je termine, monsieur le président.

Le Parlement a légitimement droit à l'information.

Je terminerai par une observation sur le matraquage fiscal. (Rires sur les bancs des socialistes.) Cela ne devrait pas vous faire sourire. Pourriez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, faire le point sur le nombre des délais demandés cette année pour le paiement de l'impôt sur le revenu et sur le taux de recouvrement de cet impôt. En effet...

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Je répondrai à M. Gantier sous forme de questions à M. le secrétaire d'Etat chargé du budget, ce qui me permettra de revenir plus directement à l'article 1^{er}.

Le Parlement est de mieux en mieux informé, comme en témoignent les tableaux — et M. Gantier a d'ailleurs bien voulu le reconnaître — qui figurent aux pages 10 et suivantes de mon rapport.

M. Gilbert Gantier. Nous y sommes pour quelque chose !

M. Christian Pierret, rapporteur général. M. Gantier y est pour quelque chose, comme tous mes autres collègues. Dans tous les groupes, en effet, nous sommes attachés au fait que le Parlement reçoive la meilleure information possible. Cela fait partie de notre conception du parlementarisme. Je tiens, monsieur le secrétaire d'Etat, à remercier le Gouvernement d'avoir progressé dans ce sens.

Toutefois, les réponses qui ont été fournies ne sont pas entièrement satisfaisantes. Ainsi, le fonds de grands travaux a été créé par une loi du 3 août 1982 et une taxe spécifique sur les produits pétroliers a été instituée depuis le 1^{er} novembre de la même année pour le financer. Or nous n'en connaissons pas encore le montant disponible. Il me semble que le 20 octobre 1983, il aurait été convenable que nous puissions disposer de ces chiffres.

M. Gilbert Gantier. Très bien !

M. Christian Pierret, rapporteur général. De même, s'agissant du fonds de solidarité pour l'emploi, le montant de la contribution de solidarité de tous les salariés, publics ou privés, qui est considéré par le Conseil d'Etat comme un impôt et qui a été instituée le 1^{er} novembre 1982, n'est pas encore connu.

De même encore pour la redevance cynégétique versée par les porteurs de permis de chasser à l'Office national de la chasse.

Ces quelques exemples, monsieur le secrétaire d'Etat, ne viennent cependant pas troubler notre satisfaction de voir que, par ailleurs, nous disposons de nombreux renseignements qui éclairent notre travail parlementaire.

Toutefois, je dois vous le faire remarquer car j'en ai pris l'engagement en commission des finances, nous aimerions que l'an prochain le Parlement puisse disposer, au moment de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1985, de renseignements tels que ceux que j'ai évoqués, qui nous permettraient d'avoir une vue complète de la perception des différents impôts.

M. Gilbert Gantier. Très bien !

M. Christian Pierret, rapporteur général. En réponse à la question de M. Bergelin sur le poids des impôts, voici quelques comparaisons qui devraient utilement éclairer chacun d'entre nous.

J'ai repris, par une curiosité qui, je crois, n'est pas malsaine, la loi de règlement définitif du budget de 1976. J'ai constaté, dans ce document officiel qui a été approuvé, à l'époque, par l'Assemblée nationale, que si la pression fiscale directe s'était élevée en 1975 à 18,28 p. 100 du produit intérieur brut, elle atteignait en 1976 19,23 p. 100, soit une augmentation de près de 1 p. 100 en un an !

M. Edmond Alphandéry. On était en phase d'expansion à ce moment-là !

M. Robert-André Vivien. Il faudrait préciser, monsieur Pierret !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Puisque vous me demandez, monsieur Vivien, des précisions supplémentaires, sachez que, selon le rapport présenté à l'Assemblée nationale sur le même projet de loi de règlement définitif, le taux d'augmentation des impôts en 1978 par rapport à 1975 — et je ne livre ici que des constatations statistiques, sans rentrer dans le débat qui nous a préoccupés tout à l'heure — est légèrement supérieur à 20 p. 100.

M. Robert-André Vivien. Et le choc pétrolier ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Par conséquent, une augmentation de la fiscalité directe de l'Etat supérieure à 20 p. 100 a entraîné une progression du taux de la pression fiscale de l'Etat, c'est-à-dire du rapport entre les recettes de l'Etat et le produit intérieur brut, de 1 p. 100 en un an seulement.

M. Christian Bergelin. Et cette année ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Vous pourriez utilement rappeler, monsieur le secrétaire d'Etat, quelle est cette progression dans le projet de budget que nous discutons par rapport au budget en cours d'exécution !

M. Christian Bergelin. Trois points cette année !

Christian Pierret, rapporteur général. J'en viens maintenant aux questions de M. d'Aubert.

Sur dans le souci, en ma qualité de rapporteur général, d'éclairer au maximum l'Assemblée, j'ai recherché des indications concernant la gestion budgétaire et la gestion de la dette. Voici celles que j'ai trouvées dans le rapport de la Cour des comptes qui a nourri les réflexions de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de règlement définitif du budget de 1975 :

« En 1975, l'évolution des choix budgétaires — accélération de l'exécution des dépenses d'équipement, ouverture de crédits nouveaux pour soutenir la consommation et développer l'investissement — a contraint le Trésor, à partir du deuxième semestre, à recourir d'une façon massive à des moyens de financement monétaires : son endettement auprès du système bancaire est devenu considérable ».

Voilà d'utiles comparaisons !

M. Jean-Claude Gaudin. Nous l'avons déploré !

M. Edmond Alphandéry. Ce n'est pas une raison pour recommencer les mêmes erreurs !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Et, puisque M. d'Aubert a eu la gentillesse de nous interroger sur l'évolution de la dette publique, permettez-moi de rappeler ce qu'en disait la Cour des comptes à la page 40 de son rapport annexé au projet de loi de règlement définitif du budget de 1975.

M. Jean-Paul Planchou. C'est le choc en retour !

M. Edmond Alphandéry. Vous auriez dû retenir la leçon, monsieur Pierret !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Je ne cherche à donner de leçons à personne, je cite simplement des chiffres sur lesquels chacun pourra utilement méditer.

M. François d'Aubert. Nous les avons médités. Nous avons même écrit des articles à ce sujet !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Je cite le rapport de la Cour des comptes : « ... en 1975, le service de la dette, non compris les dépenses de garanties, a enregistré un quasi-doublement... ».

M. Jean-Paul Planchou. Monsieur d'Aubert n'a pas l'air d'avoir retenu la leçon !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Ecoutez bien, monsieur Planchou, le chiffre est important : plus 90,8 p. 100 ! Ce doublement, poursuit la Cour des comptes, « n'était prévu ni au budget initial ni au budget rectifié ».

M. Philippe Mestre. Cela représentait quel pourcentage du P.I.B. ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. « Ce mouvement, ajoutait la Cour des comptes — je ne juge pas, je ne fais que citer des chiffres — provient exclusivement de l'évolution de la dette flottante : 9 888 millions contre 4 630 en 1974. »

Ainsi, en 1975, la dette flottante a été pour l'essentiel à l'origine d'une augmentation de 90,8 p. 100 de la dette de l'Etat !

M. François d'Aubert. Et cela représente combien du total des dépenses, monsieur Pierret ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Puisque M. d'Aubert souhaite que je lui donne une dernière précision, qu'il me permette de citer le rapport présenté à l'Assemblée nationale sur le projet de loi de règlement définitif du budget de 1975, et non plus cette fois le rapport de la Cour des comptes. J'y trouve une indication surprenante :

« L'exécution du budget de 1975, initialement prévue en équilibre, s'est donc soldée, pour la première fois depuis 1972, par un déficit — 37,8 milliards de francs — dont le financement était assuré essentiellement par des émissions de bons du Trésor... souscrits pour les trois quarts par le système bancaire et pour un quart par la Caisse des dépôts et consignations. »

Voilà encore une comparaison utile : un budget présenté en strict équilibre, et une exécution qui dégage un déficit de 37,8 milliards de francs ! Je voulais donner ces précisions purement factuelles pour que le débat très riche et très intéressant qui s'est ouvert tout à l'heure puisse porter sur des chiffres précis qui permettent d'établir une comparaison entre la gestion des années 1975 et 1976 et la gestion actuelle. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Pour ce qui est des relations financières entre l'Etat et les départements, sur lesquelles M. d'Aubert nous a interrogés, j'ai pris contact avec M. le secrétaire d'Etat chargé du budget

et avec M. le ministre de l'intérieur. Les chiffres — M. le secrétaire d'Etat pourra le préciser — pourront être connus de l'Assemblée nationale avant la discussion du budget du ministère de l'intérieur et de la décentralisation.

M. François d'Aubert. Pourquoi pas maintenant ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Nous ne tarderons donc pas à connaître la réalité statistique et budgétaire des rapports entre l'Etat et les départements. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je serai bref, puisqu'aussi bien M. le rapporteur général a déjà dit beaucoup de choses intéressantes.

Tous les ans vous intervenez, monsieur Gantier...

M. Gilbert Gantier. C'est mon droit !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. C'est votre droit, en effet. Je veux simplement rappeler que vous continuez à reprocher au Gouvernement des modalités que le Conseil constitutionnel a reconnues comme justifiées. Vous prétendez que la contraction de la taxe sur les salaires était inconstitutionnelle et non conforme à l'ordonnance que vous avez citée. Vous avez été débouté. Je pense que cela devrait nous mettre d'accord !

M. Charles, pour sa part, m'a beaucoup intéressé. Partis des montagnes du Sinkiang, nous avons traversé la Sibérie, puis l'Europe centrale, pour arriver enfin en France que, conclut-il, le socialisme mène à sa perte, à la catastrophe. Je lui répondrai très simplement et très amicalement que la *Divine Comédie* a déjà été écrite par un certain Dante avec beaucoup de talent, mais que je ne l'en ai pas moins écouté avec beaucoup d'intérêt.

M. Emmanuel Hamel. Dans les pays socialistes, il faut laisser toute espérance. *Lasciate ogni speranza!*

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je vous en prie, monsieur Hamel ! J'ai la gentillesse de répondre à M. Charles alors qu'il n'est plus là ! Quant au socialisme, vous savez l'espoir qu'il a apporté dans ce pays et qu'il continue à apporter (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française*) et je ne comprends pas, vous connaissait comme je vous connais, que vous puissiez avoir des doutes sur le sujet. Vous n'êtes pas sincère quand vous tenez des propos comme ceux que vous venez de tenir.

M. Emmanuel Hamel. Je suis sincère, totalement sincère !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je crois qu'il a été répondu à M. d'Aubert et à M. Bergelin.

M. Christian Bergelin. Pas du tout !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Si M. Pierret vous a répondu sur le matraquage fiscal. Je pourrais le faire aussi, mais à quoi bon ? La discussion générale a déjà eu lieu !

Pourquoi avoir rappelé les chiffres de 1975 et de 1976, alors que nous parlons du projet de budget pour 1984 ? Simplement pour appeler à davantage de modestie. Pour donner des leçons, encore faut-il pouvoir arguer de l'exemple ! C'était, je crois, le seul objectif de M. le rapporteur général.

Pour crier juste dans la colère des prophètes, il faut une voie très dure et des vérités très pures. (*Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) Il se peut, monsieur Bergelin, que vous cherchiez la voie, mais les chiffres que vous avez cités ne correspondent pas à des vérités très pures !

M. Jean-Claude Gaudin. Vous avez cité les chiffres de M. Deferre !

M. Christian Pierret, rapporteur général. De la Cour des comptes !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Gaudin, laissez-moi répondre à M. d'Aubert, qui attend avec impatience !

Comment m'expliquez-vous, monsieur d'Aubert, monsieur Bergelin, ce curieux paradoxe qui veut qu'une pression fiscale égale à 18,37 p. 100 du P.I.B., ce soit du matraquage, alors qu'à plus de 19 p. 100, ce n'en était pas ?

M. François d'Aubert. C'est là-dedans que cela se passe !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Vous dites en vous tapotant le front, monsieur d'Aubert, « c'est là-dedans que cela se passe ». Mais, s'il en est ainsi, c'est parce que votre seule contribution à la discussion politique consiste justement à répéter : matraquage fiscal, matraquage fiscal, matraquage fiscal. Vous êtes un peu dans la situation d'un pompier incendiaire

(exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française) qui viendrait dire : « Comme c'est curieux, comme c'est étrange, quand on met des allumettes, cela brûle. » Heureusement, vous avez la gentillesse de préciser que « c'est dans la tête que ça se passe », ce qui limite les dégâts !

M. François d'Aubert. Cela se passe aussi dans le portefeuille !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Quoi qu'il en soit, M. Christian Pierret a été très clair : plus de 19 p. 100 du P.I.B., ce ne serait pas du matraquage fiscal, alors que 18,37 p. 100 en serait ! Vous savez parfaitement que vos affirmations ne reflètent pas la réalité !

Je rappelle, pour ceux qui l'ont écouté, l'exposé de M. Vouillot dans la discussion générale. Plutôt que de s'en tenir à des statistiques globales qui sont toujours quelque peu ardues, voire indéchiffrables, il a cité des exemples précis qui, si vous les avez écoutés, monsieur Bergelin...

M. Henri Bergelin. On n'a fait que cela !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. ...montrent que les cadres, qu'aux dires de certains on matraquerait en France, n'ont pas intérêt à passer la frontière suisse parce que là-bas, c'est plus cher !

M. Christian Bergelin. Pff !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas en faisant « Pff ! » que l'on résoudre le problème, monsieur Bergelin !

Vous avez aussi, monsieur d'Aubert, affirmé que ce projet de budget n'était pas sincère. Nous sommes encore, l'un et l'autre, relativement jeunes — mais il est vrai que le temps passe vite.

M. Robert-André Vivien. Relativement !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Très relativement, monsieur Vivien !

M. Robert-André Vivien. Vous êtes déjà un vieillard ! (Sourires.)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je maintiendrai tout de même l'écart qui nous sépare, avec votre permission ! (Nouveaux sourires.)

Vous savez aussi bien que moi, monsieur d'Aubert, que ce thème de la sincérité budgétaire est une vieille rengaine parlementaire et qu'il n'y a pas de discussion budgétaire où il ne soit mis sur le devant de la scène. M. Alphanéry, d'ailleurs, vous avait précédé sur ce terrain. La Mayenne, décidément, ne reconnaît aucune sincérité à ce budget !

M. François d'Aubert. M. Alphanéry est député du Maine-et-Loire !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Mais vous, vous êtes bien député de la Mayenne, monsieur d'Aubert ?

Sur ce point aussi, nous avons répondu dans la discussion générale. Nous n'avons rien cherché à cacher. Nous nous sommes expliqués devant la commission des finances, puis de nouveau en séance publique. Un budget, vous le savez parfaitement, est en constante évolution et une disposition qui n'était pas justifiée une année peut l'être l'année suivante.

Ce que vous appelez « débudgétisation » est une remise en ordre qui répond à une logique économique et sociale. Nous le démontrerons à nouveau au cours du débat, si vous le souhaitez, et à l'occasion de l'examen des budgets des ministères concernés. Mais, de grâce, essayez là encore de faire preuve d'un peu d'imagination et trouvez d'autres arguments !

La rigidité du budget, voilà le vrai problème. Vous avez parlé du poids de la dette. M. Christian Pierret a établi à ce sujet des comparaisons qui, si elles ne résolvent ni le problème présent ni celui à venir, montrent de manière éclatante que vous devriez être modeste sur le sujet.

Vous avez parlé ensuite des personnels, monsieur d'Aubert. Vous auriez pu me donner acte du fait que, pour la première fois dans une loi de finances, les effectifs de la fonction publique sont stabilisés. (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jean-Claude Gaudin. Vous ne risquez rien, vous avez embauché 200 000 fonctionnaires !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Nous sommes parfaitement conscients de la situation et c'est pour éviter, monsieur Gaudin, que cette rigidité ne s'accroisse que nous avons décidé une stabilisation que vous n'avez jamais opérée. Je veux bien, là aussi, que vous nous fassiez des recommandations, mais reconnaissez que nous les avons mises en pratique, alors que les gouvernements que vous souteniez ne l'ont jamais fait !

Quant aux nationalisations, elles ont coûté 40 milliards.

M. Christian Bergelin. Quarante-sept milliards exactement !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Pour cette année, le coût total — je cite de mémoire — est à 6,9 milliards. Ce chiffre ne prend en compte ni les rétrocessions opérées par les entreprises publiques ni les taux d'intérêt. Ne me demandez pas quels seront les taux d'intérêt en 1985, je ne suis pas Mme Soleil !

Monsieur d'Aubert, je comprends bien que, par tactique purement politique, vous ayez choisi, avec l'ensemble de votre groupe, de marteler sur les nationalisations et d'essayer de leur imputer tous les malheurs du pays.

M. Jean-Claude Gaudin. Il y en a déjà pas mal !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Oubliez-vous que vous avez soutenu un grand financier qui, avec son seul emprunt à 7 p. 100 de 1973, coûtera à la France deux fois plus que les nationalisations ? Je ne m'érige pas en procureur, mais je me demande si cela n'appellerait pas de votre part davantage de modestie.

M. Jean-Claude Gaudin. Cela n'a rien à voir avec les nationalisations !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Si vous voulez contribuer au débat politique, ce qui est votre rôle, ce qui est conforme à votre responsabilité, peut-être pourriez-vous sortir des sentiers battus, abandonner les slogans. Je pense que, les uns et les autres, nous avons à chercher des solutions et non pas à ressasser les mêmes choses à l'intention des éditoriaux d'une certaine presse spécialisée. (Rires sur les bancs des socialistes.)

Je remercie à nouveau M. Christian Pierret à qui je confirme que, avant le 27 octobre, l'Assemblée disposera des renseignements qui concernent les relations financières entre les collectivités locales et l'Etat. Le problème, monsieur d'Aubert, n'est pas aussi simple que vous semblez le croire. Il est vrai qu'il y a des retards dans les paiements...

M. Christian Bergelin. Enormes !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. ...notamment en matière d'aide sociale. Tous les élus le savent.

Cela a toujours été le cas, hélas ! Vous me direz que ce n'est pas une excuse. Mais ne feignez pas de découvrir l'Amérique ; il y a longtemps que Christophe Colomb l'a fait !

Si l'Etat a des dettes envers les collectivités locales, sachez que les avances aux collectivités locales représentent pour l'Etat une charge, car il existe un décalage important, dont nous reparlerons le moment venu. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. François d'Aubert. Ce ne sont pas des avances !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je parlais des avances fiscales !

M. Jacques Marette. Monsieur le président, je demande la parole pour répondre à la commission.

M. le président. Monsieur Marette, les orateurs inscrits sur l'article 1^{er} se sont exprimés. M. le rapporteur général et M. le secrétaire d'Etat ont répondu. Vous auriez pu leur demander la permission de les interrompre. Cela dit, à ce stade de discussion, je dois mettre aux voix l'article 1^{er}.

Je mets aux voix l'article 1^{er}.

M. Jacques Marette. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Le vote est commencé, monsieur Marette.

(L'article 1^{er} est adopté.)

M. le président. La parole est à M. Marette, pour un rappel au règlement.

M. Jacques Marette. Je n'ai pas l'habitude de prolonger les débats de cette assemblée par des explications vascuses. Mais comme j'attache beaucoup de prix aux propos de M. le rapporteur général...

M. Parfait Jans. Ce sont des propos très riches !

M. Jacques Marette. ... je voulais lui dire qu'il fait de l'obsession chiraquienne !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Je n'ai pas prononcé le mot !

M. Jacques Marette. Vous n'avez traité que des budgets 1975 et 1976. Ce n'est pas sérieux, monsieur Pierret ! Vous nous avez habitués à des exposés plus intéressants !

Plusieurs députés socialistes. Mais ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Jean-Pierre Balligand. Sur quel article vous appuyez-vous ?

M. Jacques Marette. En vous-même, vous ne deviez pas être très fier de comparer la pression fiscale...

M. le président. Monsieur Marette, vous ne faites pas un rappel au règlement. Si vous souhaitez intervenir, inscrivez-vous sur l'article 2.

M. Jacques Marette. Dans ces conditions, je m'inscris sur tous les articles et je vous garantis que nous siégerons s'il le faut jusqu'à lundi soir ! Je souhaitais laisser ce débat se dérouler normalement mais, puisque l'on ne peut pas répondre en trente secondes à la commission, je prendrai la parole sur tous les articles !

M. le président. Monsieur Marette, je suis confus de devoir appliquer le règlement.

M. Jacques Marette. Je m'inscris sur tous les articles, monsieur le président.

M. le président. Soit !

Article 2.

M. le président. Je donne lecture de l'article 2 :

B. — MESURES FISCALES

« Art. 2. — I. Le barème de l'impôt sur le revenu est fixé comme suit :

FRACTION DE REVENU IMPOSABLE (DEUX PARTS)	TAUX (En pourcentage.)
N'excédant pas 27 540 F.....	0
De 27 540 à 28 780 F.....	5
De 28 780 à 34 140 F.....	10
De 34 140 à 53 980 F.....	15
De 53 980 à 69 400 F.....	20
De 69 400 à 87 220 F.....	25
De 87 220 à 105 520 F.....	30
De 105 520 à 121 740 F.....	35
De 121 740 à 202 860 F.....	40
De 202 860 à 279 000 F.....	45
De 279 000 à 330 020 F.....	50
De 330 020 à 375 400 F.....	55
De 375 400 à 425 500 F.....	60
Au-delà de 425 500 F.....	65

« II. Le montant de la réduction d'impôt prévue au VII de l'article 197 du code général des impôts est porté à 9 250 francs.

« III. Le montant de l'abattement prévu au deuxième alinéa de l'article 196 B du code général des impôts est porté à 14 230 francs.

« IV. Pour l'imposition des revenus de 1983, les montants de 2 600 francs et 800 francs fixés par l'article 197-VI du code général des impôts sont respectivement portés à 3 700 francs et à 1 400 francs.

« V. 1. Le plafond de l'abattement de 10 p. 100 visé à l'article 158-5-a, deuxième alinéa, du code général des impôts est applicable au montant total des pensions et retraites perçues par les membres du foyer.

« 2. Pour l'imposition des revenus de 1983, ce plafond est fixé à 21 400 francs. Il est revalorisé chaque année dans la même proportion que la limite supérieure de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu ; le montant obtenu est arrondi, s'il y a lieu, à la centaine de francs supérieure.

« VI. Le plafond de 50 900 francs et la limite de 460 000 francs fixés par l'article 2-VI de la loi de finances pour 1983 sont reconduits pour l'imposition des revenus de 1983.

« VII. L'article 93-1 *quater* du code général des impôts est complété par les dispositions suivantes :

« En sus de la déduction forfaitaire visée à l'alinéa précédent, les écrivains et compositeurs peuvent bénéficier d'une déduction forfaitaire supplémentaire pour frais professionnels dont le taux est fixé à 25 p. 100. Cette déduction supplémentaire est calculée sur le montant brut des droits après application de la déduction forfaitaire pour frais professionnels de 10 p. 100. Elle est limitée à 50 000 francs.

« VIII. Les cotisations d'impôt sur le revenu dues au titre de l'année 1983 font l'objet d'une majoration progressive conjoncturelle, lorsque leur montant excède 20 000 F.

« La majoration est égale à :

« — 5 p. 100 du montant de la cotisation si celui-ci n'excède pas 30 000 F ;

« — 8 p. 100 de ce montant s'il est supérieur à 30 000 F.

« En ce qui concerne l'impôt calculé suivant le barème progressif, le montant des cotisations s'entend de celui obtenu avant déduction des réductions d'impôt, des crédits d'impôt, de l'avoir fiscal et des prélèvements ou retenues non libératoires. »

La parole est à M. Gilbert Gantier, inscrit sur l'article.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'article 2 est fort intéressant puisqu'il fixe le barème de l'impôt sur le revenu et comporte, ainsi qu'il est dit publiquement, des « mesures d'accompagnement ».

A propos de cet article, je ferai une confession et exprimerai mon admiration.

Je confesse qu'avant le 10 mai 1981, les gouvernements ont quelquefois pris la responsabilité de ne pas majorer toutes les tranches du barème de l'impôt du montant de l'inflation. Ce reproche, monsieur le secrétaire, on ne peut pas vous le faire, parce que vous avez été infiniment plus hypocrite. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*) En effet, si vous relevez bien les tranches du barème du taux d'inflation constaté en 1983, vous vous rattrapez largement, par ce que vous appelez les mesures d'accompagnement !

Je n'en citerai que deux, qui figurent au paragraphe VI de cet article : « VI. — Le plafond de 50 900 francs et la limite de 460 000 francs fixés par l'article 2-VI de la loi de finances pour 1983 sont reconduits pour l'imposition des revenus de 1983. »

Cela est tout à fait scandaleux ! Les précédents gouvernements avaient prévu une revalorisation annuelle de ces plafonds et de ces limites, notamment de celle qui concerne les centres de gestion agréés. Cela figure d'ailleurs à l'article 83-3° du code général des impôts. Or, depuis trois ans que vous êtes au pouvoir, vous n'avez, malgré l'inflation, procédé à aucun relèvement de ce plafond de 50 900 francs ni de la limite de 460 000 francs, si bien que les centres de gestion agréés risquent de perdre une grande part de leur intérêt. Cela va à l'encontre tant de l'équité que de l'efficacité. Je tenais à le souligner.

Par ailleurs, le paragraphe VIII de l'article 2 est consacré à la « majoration progressive conjoncturelle ». Chaque année, vous trouvez une nouvelle dénomination à cette majoration : « exceptionnelle », « conjoncturelle », que sais-je encore ? Mais, comme le prouve la dernière publication de l'I.N.S.E.E., l'imposition sur les revenus telle qu'elle est pratiquée en France frappe toujours les mêmes revenus, c'est-à-dire les revenus moyens et vous êtes en train, par la poursuite de ces erreurs longtemps poursuivies — poursuivies en tout cas depuis que vous êtes au pouvoir — d'assassiner les classes moyennes de ce pays. Cela fait sans doute partie des objectifs que vous vous étiez fixés. Je ne peux que le regretter, mais je voulais le rappeler.

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, sur les huit mesures d'aménagement de l'impôt sur le revenu que cet article 2 comporte, je ferai deux séries de remarques.

Premièrement, nous approuvons le renouvellement de mesures positives prises depuis deux ans qui ont donné une inflexion nouvelle à la fiscalité des revenus.

Il en est ainsi de l'application d'une décote aux contribuables les plus modestes, afin de permettre la non-imposition des salariés célibataires payés au S.M.I.C. et de l'allègement de l'impôt en faveur des salariés dont la rémunération n'excède pas 130 p. 100 du S.M.I.C. Cette décote instituée en 1981 par la gauche bénéficie à 1 270 000 contribuables, et, sans elle, des smicards paieraient jusqu'à 1 800 francs d'impôts.

Il en est de même du plafonnement de l'effet du quotient familial, qui atténue l'injustice selon laquelle plus les revenus d'une famille étaient élevés et plus un enfant entraînait d'allègements d'impôts.

C'est encore le cas de la création d'une tranche à 65 p. 100 de l'impôt sur le revenu, de l'aménagement de l'abattement de 10 p. 100 sur les pensions et retraites qui conduit à plus d'équité pour les ménages dont un seul des conjoints est titulaire d'une retraite et, enfin, de l'indexation des tranches du barème de l'impôt sur le revenu par rapport à la hausse des prix par laquelle la gauche a rompu avec les manipulations de la droite qui faisait croître la pression fiscale sans le dire.

Grâce à ces différentes mesures, le taux d'imposition sera, pour l'année 1984, soit allégé, soit stabilisé pour plus de 90 p. 100 des contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu.

M. Edmond Alphandéry. Et les autres impôts ?

M. Paul Chomat. Monsieur Alphandéry, nous en sommes à l'article 2. Respectons le déroulement de cette discussion.

Par ailleurs, pour la première fois depuis trente ans, le nombre des contribuables assujettis n'augmente pas. Ainsi, la gauche épargne des difficultés supplémentaires à des ménages dont les revenus ne peuvent pas supporter de prélèvements fiscaux.

Ma seconde série de remarques concerne l'attitude de la droite et de tous ceux qui parlent au nom des plus riches.

Ce matin, M. Chirac a parlé clair et a dévoilé de larges pans de son programme en cas de retour de la droite au pouvoir.

Malgré un effort certain de présentation et de retenue, le discours de M. Chirac faisait irrésistiblement penser à ceux de M. Reagan ou de Mme Thatcher, dont les orientations réactionnaires et antisociales font référence. (*Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Cela ne marche pas trop mal dans ces pays !

M. Paul Chomat. Se laissant un moment emporter dans son évocation des dénationalisations et du retour au pouvoir des tenants du capital, M. Chirac faisait aussi irrésistiblement penser à M. Pinochet (*mêmes mouvements*), qui s'est chargé depuis 1973 de corriger la gestion de la gauche au Chili. Voilà les Français prévenus !

Chaque jour, nous voyons que, sans attendre 1986, la droite, le C.N.P.F. et leurs alliés se mouillent contre la classe ouvrière et les Français les plus modestes en pronant une fiscalité plus lourde pour les bas revenus, une réduction du pouvoir d'achat et de la consommation populaire.

M. Edmond Alphandéry. Ce n'est pas vrai !

M. Paul Chomat. La droite, le C.N.P.F. et leurs alliés se mobilisent en faveur des détenteurs du capital et de l'argent, pour lesquels ils regrettent « l'insuffisance de certaines incitations fiscales à l'épargne ».

De forums en revues spécialisées, ils précisent crûment leur objectif. Ainsi écrivent-ils : « Pour être efficaces, les incitations fiscales doivent être d'autant plus fortes qu'elles s'adressent aux classes aisées de la société. » Je lis encore : « Pour entraîner l'adhésion des citoyens, il faut parler le même langage que celui à qui on s'adresse. »

Lorsqu'ils s'adressent à tous les Français, MM. Barre, Chirac, Giscard font assaut de préoccupations sociales, mais, lorsque droite et patronat sont dans l'intimité, ils parlent sans couvert.

M. Christian Bergelin. Oh !

M. Paul Chomat. La liberté de M. Chirac c'est bien celle du grand patronat et de la haute finance...

M. Christian Bergelin. C'est une obsession !

M. Paul Chomat. ... et, comme le disait notre collègue Plan-chou ce matin, « celle du renard dans le poulailler ».

Lors de la discussion des articles suivants, monsieur Alphandéry, nous dénoncerons la réalité d'autres pratiques et d'autres objectifs de la droite et du C.N.P.F.

Pour conclure, monsieur le secrétaire d'Etat, je rappellerai que nous approuvons, telles que vous nous les avez présentées, sept des huit mesures contenues dans cet article 2.

Par contre, nous demandons au Gouvernement et au groupe socialiste de modifier avec nous le point VIII instituant la surtaxe conjoncturelle progressive pour que celle-ci épargne un plus grand nombre de ménages de techniciens, de cadres ou d'ouvriers qualifiés...

M. Edmond Alphandéry. Je suis d'accord avec vous.

M. Paul Chomat. ... lesquels, pour être dans une situation plus aisée que les smicards, ne doivent pas pour autant être rangés parmi les privilégiés...

M. Edmond Alphandéry. C'est vrai !

M. Paul Chomat. ... à qui la rigueur doit être imposée avec le plus de fermeté.

C'est à cet effet que nous défendrons tout à l'heure nos amendements n^{os} 28, 29 et 30. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. M. le rapporteur a évoqué tout à l'heure le poids de la dette en 1975. Eh bien ! figurez-vous — je viens de retrouver les chiffres — que le poids du service de la dette représentait alors 4 p. 100 des dépenses de l'Etat. (*Très bien ! sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.*) qu'il représentait 4,8 p. 100 en 1980 et que, depuis

l'arrivée de la gauche au pouvoir, ce taux est passé de 4,8 p. 100 à près de 8 p. 100. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

En ce qui concerne l'emprunt de 1973, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous pose la question : vaut-il mieux que ce soient les épargnants français — lesquels sont souvent des petits épargnants — qui profitent d'une bonne protection de l'épargne... ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Oh ! je vous en prie !

M. François d'Aubert. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous semblez nier qu'il s'agisse de petits épargnants. Disposez-vous d'une statistique indiquant la manière dont a été placé l'emprunt de 1973 ? Si tel est le cas, communiquez-la à l'Assemblée.

Vaut-il mieux, dis-je, verser des milliards de francs à des banques étrangères pour rembourser les dettes de la France — qui s'élèvent actuellement à 450 milliards de francs — ou vaut-il mieux améliorer quelque peu la protection des épargnants ? Je pose la question. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je vous répondrai tout à l'heure.

M. François d'Aubert. En ce qui concerne la pression fiscale, oui ! nous parlons de « matraquage ». Celui-ci frappe non seulement les esprits, mais aussi les portefeuilles, et les portefeuilles des ménages modestes. Vous oubliez de dire que les transferts de responsabilités et de charges sur les collectivités locales ne seront pas accompagnés d'un transfert de ressources... (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Christian Pierret, rapporteur général. C'est totalement faux !

M. François d'Aubert. ... ce qui veut dire que les collectivités locales devront trouver des ressources dans l'augmentation de la pression fiscale.

M. Christian Bergelin. Bien sûr !

M. François d'Aubert. Ainsi, les vagues promesses de M. le Président de la République de diminuer de 1 p. 100 le prélèvement obligatoire de l'Etat ne correspondront à rien, car la politique du Gouvernement entrainera inéluctablement un accroissement des prélèvements des collectivités locales. (*Très bien ! sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

En ce qui concerne l'impôt lui-même, M. le rapporteur général a reconnu que le poids de l'impôt sur le revenu dans l'ensemble des recettes de l'Etat était excessif.

Alors, comment diminuer la part de l'imposition sur le revenu dans le budget de l'Etat ? Je signale au passage qu'entre 1979 et 1984 le produit de cet impôt aura exactement doublé, passant de 100 à 200 milliards de francs. Nous sommes d'accord sur ce point : il faut essayer de diminuer la progression de l'impôt sur le revenu. Mais ce n'est pas le présent budget qui y contribuera.

M. Christian Bergelin. Très bien !

M. Christian Pierret, rapporteur général. C'est polémique ! Uniquement polémique !

M. le président. La parole est à M. Anciant.

M. Jean Anciant. Sans vouloir polémique, je veux, après mon collègue Paul Chomat, souligner combien est importante la décision de relever toutes les tranches du barème de l'impôt sur le revenu de 9,1 p. 100. C'est, je crois, une mesure de justice à l'égard de tous les contribuables français. Cela signifie qu'une famille dont le revenu nominal n'aura pas augmenté verra son impôt sur le revenu baisser et qu'une famille dont le revenu aura augmenté en proportion du coût de la vie sera imposée au même taux que l'année précédente.

M. François d'Aubert. Cela veut dire que la hausse du coût de la vie dépassera 9 p. 100 ! Ce n'est pas tout à fait conforme aux prévisions du Gouvernement.

M. Jean Anciant. Ne vous énervez pas, monsieur d'Aubert.

M. François d'Aubert. Je ne m'énerve pas, monsieur Anciant, je vous réponds.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Cela veut dire que l'on « surindexe », que l'on allège !

M. Jean Anciant. C'est très simple ! Ne comprennent pas ceux qui refusent de comprendre.

M. François Mortelette. Très bien !

M. Jean Anciant. Par ailleurs, les retraités et les pensionnés réclamaient depuis des années une révision du plafond de l'abattement de 10 p. 100. Cette année, le Gouvernement propose d'apprécier ce plafond par foyer et de le porter de 9 800 francs à 21 400 francs. Grâce à cette révision, le taux moyen d'imposition des personnes âgées sera ramené de 11,08 p. 100 à 10,56 p. 100. Je ne crois pas qu'il s'agisse là de maltraquage fiscal.

M. Gantier s'élevait, voici un instant, contre la non-réévaluation des plafonds relatifs à l'abattement de 10 p. 100 pour frais professionnels et aux abattements supplémentaires. Son analyse ne me semble pas tout à fait exacte. Je rappelle à M. Gantier que si un contribuable considère que les abattements de 10 p. 100 pour frais professionnels et les abattements supplémentaires prévus en faveur de certaines catégories ne lui paraissent pas correspondre aux frais professionnels réellement engagés, il peut demander à bénéficier d'un abattement pour frais professionnels réels, à charge pour lui, bien entendu, de justifier ceux-ci. Or la limite, en valeur absolue, pour les frais professionnels supplémentaires se situe tout de même à 460 000 francs par contribuable. Cette limite me semble généreuse et en demandant aujourd'hui la réévaluation me paraît inopportun — pour ne pas employer de mot désobligeant. Ce n'est nullement la « poursuite d'une erreur longtemps poursuivie », selon l'expression de M. Gantier, mais c'est une question d'équité fiscale.

Le débat sur la surtaxe a été long. Nous en reparlerons. Pour notre part, nous considérons qu'il est plus équitable de demander un effort fiscal — puisque celui-ci, comme on l'a expliqué dans la discussion générale, est nécessaire dans la conjoncture actuelle — aux 10 p. 100 de contribuables qui se situent en haut de l'échelle plutôt que de le répartir uniformément sur l'ensemble des contribuables.

Il est exact qu'une mesure de ce type pose toujours un problème de seuil, qui engendre des effets de ressaut. La limite de 20 000 francs d'impôt est peut-être discutable. Même si elle ne présente pas un caractère vraiment dramatique, le groupe socialiste, qui partage en cela l'avis du groupe communiste, considère que ce seuil ne correspond pas à un niveau de revenu caractérisant la richesse. Il s'agit simplement d'une aisance relative. Aussi, pour alléger la charge et éviter les effets de ressaut, nous avons déposé un amendement instituant une décade entre 20 000 et 25 000 francs, qui créerait une certaine progressivité dans la surtaxe.

Cela dit, il n'y a aucune raison que les contribuables redevables de l'impôt général sur les grandes fortunes ne participent pas à ce nécessaire effort fiscal. Aussi souhaitons-nous également l'adoption d'un amendement instituant une surtaxe d'environ 8 p. 100 pour l'impôt sur les grandes fortunes, d'autant plus que — les faits l'ont montré récemment — nombre de ces contribuables ne sont pas imposables à l'impôt sur le revenu, et ce pour des raisons qu'il est facile d'imaginer.

M. le président. La parole est à M. Alphonandéry.

M. Edmond Alphonandéry. Je souhaite axer principalement mon intervention sur des problèmes techniques soulevés par le paragraphe VIII de l'article 2, qui concerne la surtaxe progressive.

Auparavant, je veux présenter une brève observation à l'appui de ce que vient de dire notre collègue Gantier.

L'article 2, de même que l'article 3 — sur lequel je n'interviendrai pas car plusieurs collègues des groupes U. D. F. et R. P. R. le feront — ont tous les deux pour effet d'aggraver très durement la progressivité de l'impôt sur le revenu.

L'article 3, qui modifie le régime des abattements à la base du revenu imposable, est presque aussi grave que l'article 2, car il touche pratiquement la même catégorie de contribuables. C'est là un problème très grave, parce que les contribuables frappés ne sont pas forcément ceux qui disposent de revenus très élevés, mais plutôt les classes moyennes, pour lesquelles la progressivité de l'impôt sur le revenu entraîne des conséquences dramatiques. Je ne suis d'ailleurs pas le seul à le dire puisque le Président de la République a eu à cet égard des mots qui resteront probablement historiques.

Comme l'a rappelé le rapporteur général, le taux marginal d'imposition est actuellement de 70,2 p. 100, hors 1 p. 100. Certains n'objecteront que ce 1 p. 100 n'est pas un impôt, mais il est bien ressenti comme tel par tous les Français. Or, si on l'ajoute à l'impôt sur le revenu, on atteint un taux marginal d'imposition de 71,2 p. 100.

Par conséquent, l'article 2 — tout comme l'article 3 et bien d'autres mesures contenues dans ce projet de loi de finances, notamment la non-réévaluation des déductions de 10 p. 100 pour les revenus les plus élevés — est très maladroit pour l'épargne. Car — je réponds là à M. Chomat — chacun sait

que ce sont les personnes qui perçoivent les revenus les plus élevés qui épargnent le plus. Or une politique de l'épargne telle que la prône le Gouvernement — et chacun a entendu les panegyriques particulièrement...

M. Christian Pierret, rapporteur général. Justifiés!

M. Edmond Alphonandéry. ... larmoyants de M. Delors et de M. Pierret implique non seulement que soit maintenu le régime actuel de la fiscalité des obligations, mais aussi que soit pris en compte le problème de l'impôt sur le revenu, car une aggravation excessive de la progressivité de l'impôt sur le revenu risque d'entraîner un choc en retour sur l'épargne.

Cela dit, je souhaiterais présenter un bref exposé sur les problèmes relatifs à la surtaxe progressive, c'est-à-dire les effets de seuil, ainsi que les effets concernant les familles et les concubins. Je demande à l'Assemblée quelques minutes d'attention. Cela m'évitera de revenir sur ces problèmes lorsque les amendements que j'ai déposés viendront en discussion.

M. le président. Il vous reste deux minutes, monsieur Alphonandéry.

M. Edmond Alphonandéry. Dans ce cas, monsieur le président, j'interviendrai sur les amendements et je présenterai alors mon exposé.

M. le président. La parole est à M. Alain Bonnet.

M. Alain Bonnet. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans l'état actuel de la législation, l'abattement octroyé aux adhérents des centres de gestion agréés peut être remis en cause en cas d'inexactitude ou d'insuffisance consécutive à une erreur de fait. Cet abattement est maintenu si le redressement porte exclusivement sur des erreurs de droit ou des erreurs matérielles.

Cependant, dans les deux cas et alors même que le contribuable est de bonne foi, l'abattement ne peut être maintenu si le redressement excède un dixième du revenu professionnel déclaré et la somme de 5 000 francs.

La remise en cause de l'abattement peut se révéler extrêmement onéreuse puisque le délai de reprise de l'administration a été porté à quatre ans dans ce domaine.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, je propose d'ajouter, à l'article 2, après le paragraphe VIII, un paragraphe IX ainsi rédigé: « Au cinquième paragraphe de l'article 158-4 bis du code général des impôts, supprimer le membre de phrase suivant: « ou lorsque l'insuffisance n'excède pas le dixième du revenu professionnel déclaré et la somme de 5 000 francs ».

Les pertes de recettes éventuelles résultant de l'application du paragraphe I sont compensées par une majoration à due concurrence des droits sur les tabacs et les allumettes.

M. le président. La parole est à M. Marette.

M. Jacques Marette. Je reviens à mon propos de tout à l'heure, que je n'ai pu développer.

Première observation à l'intention de M. Pierret, et accessoirement de M. le secrétaire d'Etat: il y a tout de même beaucoup de mauvaise foi à prétendre, en abusant des termes, que la pression fiscale, dans ce budget, est maintenue à son niveau antérieur. Car la pression fiscale, c'est la pression fiscale d'Etat plus les impôts locaux.

M. Edmond Alphonandéry. En effet!

M. Jacques Marette. Comme vous avez pratiqué de larges transferts, vous ne pouvez dire que vous avez bloqué la pression fiscale.

Il faut parler honnêtement et ne pas jouer sur les mots.

Deuxième observation. Je comprends que vous passiez de mauvaises nuits après chaque élection, mais pourquoi cette sorte d'obsession à l'égard de M. Chirac et des budgets de 1975 et 1976? Va-t-on parler davantage de ces budgets que du budget de 1984? Déjà on en arrive à des comparaisons entre Chirac et Pinochet tout comme l'on a pu comparer le général de Gaulle à Badinguet! Les arguments avancés ne sont pas valables.

Parlons plutôt de la dette de l'Etat!

Le grand problème, c'est que la dette de l'Etat est aujourd'hui terriblement débudgétisée. Les sociétés nationales, le Crédit foncier de France, le Crédit national, les caisses de coopération et autres, ont massivement emprunté à l'étranger, en dollars, à des taux révisibles, et rien de tout cela n'apparaît dans le budget de l'Etat! De même, en ce qui concerne les charges relatives aux fonds des grands travaux, le passage à la Caisse des dépôts et consignations des bonifications d'emprunts pour le loge-

ment, vous ne pouvez pas établir de comparaison avec l'évolution de la dette dans le budget 1975 — puis qu'on y revient toujours — par rapport à une loi de règlement de cette époque où, honnêtement, figuraient toutes les dépenses de l'Etat. Vous, vous changez les règles du jeu chaque année : on passe du rugby à XV au rugby à XIII et peut-être passera-t-on au rugby à XI ! Il est évident que, dans ces conditions, on ne s'y retrouve plus.

On parle toujours de l'accroissement de la fiscalité, mais il faut dire les choses franchement. Même si cela ne doit pas faire plaisir à tout le monde, il faut reconnaître que l'impôt sur le revenu, en France, n'est pas supérieur à ce qu'il est dans les pays voisins, globalement. Il est même plutôt inférieur.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Globalement !

M. Jacques Marette. Mais ce qui est dramatique, c'est qu'il écrase à partir d'un certain seuil, et que les cadres, chez nous, sont beaucoup plus imposés que les cadres des pays voisins alors que les petits revenus échappent presque complètement à l'impôt ou ne sont pas du tout imposés.

Soyons clairs : à force de faire de la démagogie, on ne pourra plus boucler le budget de l'Etat ! Il ne s'agit pas de proposer des tranches à 70 p. 100 ni de prévoir des taxes conjoncturelles supplémentaires, car les hauts taux tuent les totaux. En vérité, il faut voir quelle est la réalité par rapport à la fiscalité directe des autres pays, pour toutes les catégories sociales. C'est là une opération très difficile, voire aventureuse. Plus vous exonérez les petits et les moyens revenus, plus vous écrasez les gros. Ce taux, de facto de 70 p. 100, est absolument intolérable, et vous le savez fort bien. M. le Président de la République l'a lui-même reconnu dans sa conférence de presse.

Je le répète : j'aimerais que, dans cette discussion budgétaire, on dise les choses telles qu'elles sont. Le vrai problème n'est pas de déterrer le budget de 1975 et d'en examiner les ossements avec un microscope. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Christian Pierret, rapporteur général. M. Marette a posé un problème de manière fort intéressante, et je l'en remercie.

En ce qui concerne la dette des grandes entreprises nationales, qu'il ajoute à la dette de l'Etat, je remarque simplement que l'entreprise nationale qui a le plus emprunté au cours des dix ou quinze dernières années à l'étranger, à savoir E. D. F., a contracté 40 p. 100 de sa dette globale en dollars, soit environ 60 milliards de francs, et qu'elle l'a fait avant le 10 mai 1981.

Le problème qui est soulevé ici est réel, dans la mesure où l'on fait la somme de la dette de l'Etat et la dette des grandes entreprises nationales, qui ne sont pas l'Etat mais qui ont effectivement des relations d'un type particulier avec l'Etat. Mais, ce problème n'est pas né de la gestion du Gouvernement de la gauche, c'est un problème de structure de l'économie française et de forme d'endettement, ce dernier étant rendu nécessaire par les énormes investissements qui ont été réalisés. Je pense ici au programme électronucléaire. Tout cela ne date pas d'il y a deux ans, c'est bien antérieur.

Si on veut établir des comparaisons dans ce domaine, il faut que les tenants de ce qui s'est passé après le 10 mai, comme les tenants de ce qui s'est passé avant, parlent en cette matière avec modestie car il y a là des évolutions profondes qui n'accusent ni les uns ni les autres, mais qui tiennent à une certaine structure de notre endettement et à une certaine structure des rapports entre l'Etat et les entreprises nationales.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Marette. Monsieur le président, puis-je répondre à M. Pierret ?

M. le président. Non, monsieur Marette, à moins que M. le secrétaire d'Etat ne vous autorise à l'interrompre... (Sourires.)

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je vous en prie, monsieur Marette.

M. le président. La parole est à M. Marette, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Marette. Ce que vient de dire M. Pierret est tout à fait vrai. En ce qui concerne E. D. F., l'endettement a commencé bien avant car le programme électronucléaire était nécessaire en France.

Ce qui est pervers, en revanche, c'est de passer par des intermédiaires. E. D. F. emprunte pour son propre équipement. Mais la caisse centrale de crédit coopératif, le Crédit foncier de France, le Crédit national et un certain nombre de banques nationales ne sont en fait que des prête-noms. C'est toute la

différence. Et c'est aussi l'ampleur de l'endettement extérieur qui a changé. Que cette évolution ait commencé avant 1981, c'est certain. Disons qu'elle s'est beaucoup accélérée compte tenu de l'accroissement du déficit de la balance des comptes depuis lors.

M. Edmond Alphandéry. Exactement !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Dans le prolongement de ce qu'a dit M. Pierret, je tiens à rappeler à M. Marette que cette politique de l'endettement vis-à-vis de l'extérieur avait été érigée en principe. On peut retrouver des proclamations émanant des plus hautes autorités de l'Etat, expliquant qu'il s'agit là d'une bonne méthode de financement.

Cela dit, monsieur Marette, déterrer les budgets de 1974 ou 1975 est d'un intérêt tout à fait relatif. Pour ma part, je n'en parlerai plus.

M. Christian Bergelin. Très bien !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Mais je voudrais quand même, avant de clore le sujet, ajouter un mot. Ce matin, quelqu'un est venu déclarer à cette tribune que « ce qui est fondamental, c'est de faire ce que l'on dit ».

C'est la raison pour laquelle M. le rapporteur général et moi-même avons fait allusion tout à l'heure à certains budgets dont on sait qui en avait la responsabilité. Comment peut-on ériger en principe moral, politique et philosophique que la règle première, c'est de ne faire que ce que l'on dit, après avoir fait la démonstration éclatante que lorsqu'on était au pouvoir, on faisait justement le contraire de ce qu'on a préconisé ce matin !

M. Edmond Alphandéry. Mais ce n'est pas vrai !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Alphandéry, ne vous énervez pas. M. Chirac ne nous a-t-il pas expliqué que les choses allaient bien jusqu'en 1975, et pas après ?

M. Edmond Alphandéry. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Vous aurez bien d'autres occasions d'intervenir. Mais allez-y !

M. le président. La parole est à M. Alphandéry, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Edmond Alphandéry. Il s'agit d'un point d'histoire. Il ne faut pas déformer la réalité, monsieur le secrétaire d'Etat !

La loi de finances votée en 1974 a été rectifiée en 1975 parce qu'un plan de relance avait été adopté en cours d'année. Je ne crois pas qu'il soit besoin de rappeler que le plan de rigueur de 1983 a modifié le budget de fond en comble. Dans ces conditions, il était normal que la loi de règlement soit très différente de la loi de finances initiale. Ne faites donc pas de procès, là où il n'y a pas lieu d'en faire !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je suis heureux que M. Alphandéry s'aperçoive enfin que lorsqu'un plan de redressement est établi en cours d'année, les résultats finaux ne sont pas conformes à ce qui était prévu dans la loi de finances initiale. Malgré les explications désespérées de M. Delors et de moi-même, M. Alphandéry ne voulait pas l'admettre, ni en commission des finances ni en séance publique. Mais tout finit par arriver !

Monsieur d'Aubert, je n'ai pas à vous remercier d'avoir eu le courage de défendre l'emprunt 1973. Vous êtes, à ma connaissance, le premier à l'avoir fait, avec une fougue de cadet de Gascogne. Mais puisque vous ne semblez pas tout à fait convaincu qu'il s'agit là de la plus mauvaise affaire financière que l'Etat ait jamais faite — il faudrait remonter aux calendes révolutionnaires pour trouver quelque chose de ce genre — je vous rappellerai quelques chiffres. Pour une émission de 6 milliards et demi et un taux d'intérêt de 7 p. 100, le capital qui serait à rembourser s'élève à 60 milliards de francs et les intérêts annuels à 4 milliards 200 millions de francs, c'est-à-dire, tous les ans, les trois quarts du montant de l'émission !

Alors, je vous en prie, si vous avez d'autres affaires de ce genre à nous proposer, je vous suggère de les méditer. En tout cas, je ne suis pas certain que notre pays y trouve un intérêt. Sur ce point, j'aurais préféré que vous me répondiez que l'erreur est humaine, qu'on avait pensé que l'indexation sur l'or ne jouerait jamais, que le franc était solide. Mais ce n'est pas ce que vous avez fait ! Vous avez essayé de vous justifier. Donc je ne retire rien de ce que j'ai dit. Je maintiens que c'est une affaire catastrophique pour les finances de l'Etat et qu'elle coûtera deux fois le prix des nationalisations.

M. Parfait Jans. Trois fois !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Et puisque vous avez décidé de marteler, moi je ne cesserais de marteler que l'emprunt Giscard coûte au pays deux fois le prix des nationalisations.

M. Parfait Jans. Cent cinq milliards !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je le dirai dix fois, vingt fois, cinquante fois, cent fois. Puisqu'il semble que ce soit devenu la méthode de dialogue, eh bien ! moi aussi, je vais me mettre à bégayer avec vous.

M. Marette a posé un problème réel et M. Christian Pierret vient de le reconnaître. Il est vrai que l'impôt direct est plus faible chez nous que chez nos voisins, et même dans une proportion importante. Je ne répondrai pas aujourd'hui à toutes vos questions, monsieur Marette, mais je tiens à rectifier un point. Il n'est pas exact de dire que les cadres sont très pénalisés chez nous par rapport aux pays voisins. C'est vrai avant les abattements de 10 et 20 p. 100, mais ce ne l'est plus après. Je ne connais pas les chiffres exacts et je ne m'engagerai pas dans un dialogue d'experts. L'écart est sans doute de trois ou de cinq points en plus ou en moins mais je ne pense pas, en tout cas, qu'il y ait lieu d'affirmer qu'il y a une grande distorsion. M. Vouillot a donné des chiffres qui sont exacts pour les cadres des pays voisins et sa démonstration était éclatante. Vous pourriez la relire au *Journal officiel*. Quoi qu'il en soit, le problème existe, et vous avez eu l'amabilité de reconnaître que nous ne l'avions pas créé.

M. d'Aubert a finalement admis, s'agissant de la pression fiscale, que 18,37 p. 100, c'était « moins pire » que plus de 19 p. 100. Mais comme il ne veut pas renoncer à son os — le matraquage fiscal — le voilà qui repart chercher de prétendues manipulations opérées grâce à la décentralisation.

Or j'ai été très clair sur ce point, monsieur d'Aubert. J'ai dit : avec la décentralisation, 18,4 ; sans la décentralisation, 18,02. Ou si vous préférez votre mode de comptabilisation, 18,4 pour la pression fiscale d'Etat et 5 pour les collectivités locales ou bien, si vous faites le transfert, 18,2 pour la fiscalité d'Etat et 5,2 pour la fiscalité locale. Alors, de grâce, ne parlez pas pour la défense et l'illustration de votre slogan. Il vous faut maintenant inventer autre chose.

Voilà les faits, telle est la réalité. Il se peut que vous vouliez continuer à ériger la peur en méthode d'action politique, comme vous l'avez fait pendant vingt-trois ans. Souvenez-vous de ce cher M. Poniatowski, qui appartient à votre parti, et qui entendait déjà le grincement des chenilles de chars sur les Champs-Élysées. Il nous promettait la catastrophe. Maintenant, cela ne peut plus marcher, parce que nous sommes au pouvoir et qu'il ne se passe rien.

M. Jean-Claude Gaudin. La catastrophe, on l'a eue ! C'est le socialisme !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur Gaudin, vous avez de la chance ! Au nom d'une vieille amitié, je ne répondrai pas à ces propos.

M. Jean-Claude Gaudin. Les Français vous répondent !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Moi aussi, j'ai connu le vertige qu'on éprouve quand on a gagné des élections partielles pendant dix ans.

M. Edmond Alphandéry. Le vertige vous a tourné la tête !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Mais attendez 1986, vous verrez combien peut être grande la déception lorsque, dopé par des années de succès dans des élections locales, on arrive sur l'obstacle ! D'ailleurs, vous avez vécu cela, en 1982. Vous voyez ce que je veux dire ! Vous vous croyiez déjà sur le Vieux Port !...

M. Edmond Alphandéry. Ne nous étendons pas sur cette affaire. Elle n'est pas glorieuse pour tout le monde !

M. Robert-André Vivien. Si nous revenons au budget ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. ... et puis un ministre de l'intérieur vous a, très courtoisement d'ailleurs, coiffé sur le pot. (Sourires.) C'est ce qui peut vous arriver en 1986. Personnellement, j'ai la conviction que c'est ce qui vous arrivera parce qu'il n'y a pas de chars sur les Champs-Élysées, parce qu'il n'y a pas de catastrophe, parce qu'il continue à y avoir des printemps, des étés, des automnes, des hivers et des lois de finances. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Edmond Alphandéry. Parlons finances !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas moi qui ait lancé le slogan : « Matraquage » ! C'est M. Gaudin qui estime que le socialisme est une catastrophe ! C'est lui qui entre dans les considérations météorologiques, monsieur Alphandéry !

M. Jean-Claude Gaudin. Prenez cela avec humour !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Que vous le vouliez ou non, 18,4 p. 100, c'est mieux que plus de 19 p. 100. (Très bien ! et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. M. Pierre Bas a présenté un amendement n° 132 ainsi libellé :

« I. Rédiger ainsi le tableau du paragraphe I de l'article 2 :

FRACTION DU REVENU IMPOSABLE (Deux parts.)		TAUX (En pourcentage.)
N'excédant pas	28 520 F.....	0
De 28 520 F à	29 810 F.....	5
De 29 810 F à	35 350 F.....	10
De 35 350 F à	55 910 F.....	15
De 55 910 F à	71 890 F.....	20
De 71 890 F à	90 330 F.....	25
De 90 330 F à	109 290 F.....	30
De 109 290 F à	126 085 F.....	35
De 126 085 F à	210 110 F.....	40
De 210 110 F à	288 965 F.....	45
A partir de	288 965 F.....	50

« II. Compléter le paragraphe I de cet article par l'alinéa suivant :

« La perte de recette occasionnée par le relèvement des tranches dans une proportion supérieure à 9,1 p. 100 et par la limitation à 50 p. 100 du taux maximum d'imposition est compensée par une majoration à due concurrence des taux de la taxe sur la valeur ajoutée. »

La parole est à M. Pierre Bas.

M. Pierre Bas. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, cet amendement, bien entendu, est purement personnel et n'engage que moi, en ma qualité de député.

Depuis longtemps, je mène un combat visant à relever les tranches du barème de l'impôt sur le revenu. Je souhaite en effet que celles-ci évoluent en même temps que la hausse des prix, de l'inflation, de quelque nom qu'on l'appelle.

Personne dans cet hémicycle ne peut penser un instant qu'en 1983 la hausse des prix ne dépassera pas 9,1 p. 100. Il faut être de bonne foi. C'est pourquoi je propose de relever les tranches dans la même proportion que la hausse des prix de l'année 1983, qui, à mon avis, sera de l'ordre de 13 p. 100. On peut bien sûr discuter ce chiffre, ou mettre des décimales après la virgule. Le principe est qu'il faut cerner la réalité au plus près, faute de quoi on impose un peu plus encore cette année les Français.

Et comme il faut essayer de faire autre chose que ce que l'on a toujours fait, d'avoir d'autres idées que celles que l'on a toujours eues et qui, en matière financière, et en particulier fiscale, nous mènent tout droit vers des lendemains qui ne chanteront pas, il faut adopter une autre politique.

La politique de l'impôt direct lourd, de l'impôt sanction sociale est une erreur.

J'ai proposé de supprimer l'imposition supérieure à 50 p. 100 qui n'est plus un impôt, mais une confiscation qui tue l'activité économique en France. Personne ne le conteste, pas même le rapporteur général socialiste du budget, M. Christian Pierret, qui disait récemment que « l'impôt sur le revenu a atteint la limite de l'inacceptable pour les cadres. »

Comme c'est vrai, Monsieur Pierret, comme je suis d'accord avec vous ! Mais vous me faites penser à Marie-Thérèse d'Autriche (Rires sur les bancs des socialistes et des communistes) qui pleurait sur la Pologne ; elle pleurait sur la Pologne pendant que les armées autrichiennes entraînaient en Pologne, occupaient Cracovie, marchaient sur Varsovie ; elle pleurait encore quand l'ambassadeur de France vint lui représenter qu'il fallait qu'elle mette quelque modération à ses appétits ; elle pleurait toujours quand elle eut écrasé la Pologne.

Vous, bien sûr, vous dites que vous voulez défendre les cadres. Certes, nous sommes ici unanimes à le penser, mais en même temps je reprends le terme excellent de M. d'Aubert : vous les matraquez ! Oui, vous pleurez sur les cadres, mais vous les matraquez. C'est ce que pense le pays. Prenez son pouls : participez à des réunions de cadres, à des

réunions publiques ! Promenez-vous en France — elle est à tout le monde, à vous comme à nous — et vous verrez ce que pensent les Français. Je n'ai pas la prétention de vouloir donner des cours de science financière à quiconque, mais j'affirme que notre politique fiscale est erronée, qu'elle écrase les classes supérieures et qu'elle tyrannise les petites gens.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ben voyons !

M. Pierre Bas. J'ai entendu tout à l'heure M. Chomat gémir sur le sort des catégories les moins favorisées et je défendrai dans quelques instants un autre amendement afin d'améliorer leur situation.

Il faut prendre une autre direction. Le seul impôt juste est en réalité la T. V. A., le meilleur des impôts que nous ayons jamais eus. J'avais voté pour lorsqu'il fut créé, parce qu'il constituait une innovation généreuse, audacieuse et intelligente. C'est de ce côté qu'il faut s'orienter. En effet, chaque fois que l'on augmente les tranches de l'impôt sur le revenu, ceux qui fraudent, et qui sont nombreux, sont un peu moins imposés, alors que ceux qui déclarent sincèrement leur revenu ou dont les revenus sont déclarés par des tiers sont imposés au-delà de toute mesure.

L'Ancien Régime est mort de ses finances. Que demandaient en 1789 les cahiers de doléances transmis par les délégués aux Etats généraux ? De supprimer l'Eglise catholique romaine ? Jamais ! D'exterminer la famille royale ? Non ! De mener le roi à l'échafaud ? Nullement ! Chaque cahier commence ou se termine par une invocation à Dieu tout-puissant pour qu'il protège le roi, mais contient de nombreuses doléances relatives à la fiscalité, aux moulins banaux, aux péages, aux cens, à la taille... bref, aux impôts de toute nature.

Or vous avez multiplié les impôts : vous rendez la vie insupportable aux Français et c'est pourquoi, non seulement lors des élections partielles, mais lors de toutes les autres élections, et spécialement les législatives et les présidentielles, ils vous diront énergiquement ce qu'ils pensent.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. On verra !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 132 ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Cet amendement tend à modifier très profondément le barème de l'impôt sur le revenu en supprimant les tranches à 55, 60 et 65 p. 100 et en relevant les autres tranches au-delà de ce que propose le Gouvernement à l'article 2.

Son adoption coûterait cher à l'Etat.

M. Pierre Bas. Très cher ! (Sourires.)

M. Christian Pierret, rapporteur général. Il s'agissait donc pour vous de gager son coût par une mesure rapportant gros facilement, et vous avez pensé à une augmentation de la T. V. A. L'adoption de cet amendement bouleverserait la structure de l'impôt sur le revenu et conduirait, ce qui n'est pas moins grave, à un relèvement extrêmement important des taux de T. V. A. Ces deux inconvénients majeurs ont conduit la commission à le repousser.

Puisque l'occasion m'en est offerte, je rappellerai très brièvement les quelques remarques que j'ai faites à propos de l'impôt sur le revenu.

J'ai souligné, ainsi que certains intervenants du groupe communiste, que, depuis deux ans, et d'ailleurs grâce à des amendements parlementaires, l'impôt sur le revenu a été supprimé ou réduit pour environ 1 500 000 foyers fiscaux, ceux dont les revenus sont égaux au S. M. I. C. ou lui sont au plus supérieurs de 30 p. 100. Je vous rappelle, monsieur Bas, qu'avant le 10 mai 1981 un smicard payait des impôts sur son revenu. On doit au moins nous créditer de cela, car c'est fondamental : depuis cette date, les petits contribuables ne paient plus d'impôt ou paient un impôt très inférieur à ce qu'il était auparavant.

Je ferai une seconde remarque. En France, l'impôt sur le revenu — l'étude récemment publiée par l'I. N. S. E. E. le montre — est effectivement mal réparti. Mais dire qu'il est mal réparti, c'est déjà émettre un jugement de valeur ; je préciserai donc qu'il est réparti de telle façon qu'un nombre très faible de contribuables acquittent une proportion très importante des 206 milliards que rapportera en 1984 l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Il y a là un problème économique, car ceux qui ont des responsabilités importantes dans les entreprises privées ou nationales peuvent effectivement être peu à peu découragés par une fiscalité qui a non pas dépassé les limites du supportable — ainsi que vous l'avez dit en me prêtant des propos que je n'ai

pas tenus — mais a atteint avec le budget de 1984 des limites au-delà desquelles nous risquons en effet d'aboutir à une « démotivation » de ces décideurs économiques.

M. Jacques Marette. Disons qu'on titille la queue du dragon ! (Sourires.)

M. Christian Pierret, rapporteur général. Comme nous sommes conscients qu'il s'agit là au moins autant d'un enjeu économique que d'un enjeu de justice sociale, j'ai, à titre personnel, demandé qu'on engage une réflexion sur l'évolution de l'impôt sur le revenu des cadres moyens supérieurs et des cadres supérieurs.

Je suis parfaitement conscient de la difficulté du problème. Ces cadres perçoivent en effet des revenus déclarés par des tiers, alors que la société française compte d'autres décideurs situés également à des endroits stratégiques mais qui, ne percevant pas de revenus salariaux, ne sont pas soumis à la contrainte de la déclaration par des tiers. Cette situation m'apparaît injuste et anti-économique.

Telle est la façon dont il convient, selon moi, de poser le problème et il ne faut jamais oublier, lorsqu'on parle des tranches à 60 ou à 65 p. 100, ce que nous avons fait en faveur des revenus du bas de l'échelle, qui bénéficient d'une exonération ou d'une réduction d'impôt.

M. Dominique Frelaut. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur général ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Frelaut, avec l'autorisation de M. le rapporteur général.

M. Dominique Frelaut. Effectivement, un nombre relativement peu important de personnes est « durement pénalisé » par l'impôt sur le revenu.

Mais il convient également de souligner qu'en France l'écart hiérarchique est bien plus considérable que dans les autres pays.

M. Gilbert Gantier. Allez voir en U. R. S. S. !

M. Dominique Frelaut. Il ne faut pas oublier, dans ce débat, cette particularité que je viens de souligner. L'impôt doit réaliser une péréquation.

M. Jean-Paul Planchou. Très juste !

M. Christian Pierret, rapporteur général. J'irai tout à fait dans votre sens, monsieur Frelaut.

La structure des salaires dans les entreprises françaises est effectivement différente de celle de nos voisins, qu'il s'agisse de la Suisse, de l'Allemagne ou d'autres pays membres du Marché commun.

Chez nous, la différence est très grande entre le salaire de l'ouvrier du bas de l'échelle et celui du cadre supérieur au sein d'une même entreprise, et il faut tenir compte dans notre réflexion de cet éventail de salaires beaucoup plus large chez nous que chez nos voisins.

Cette situation, constatée par l'étude de l'I. N. S. E. E., pose un problème de nature politique, qu'il n'est pas plus facile de résoudre aujourd'hui qu'avant le 10 mai 1981. En effet, si l'on veut parvenir à une autre répartition de l'impôt sur le revenu qui soit plus favorable à ceux que l'on appelle communément et commodément les cadres supérieurs tout en continuant à vouloir alléger ou supprimer l'impôt sur le revenu pour ceux qui sont tout en bas de l'échelle, se pose alors le difficile problème, qui n'est pas encore résolu, du poids de l'impôt sur les classes moyennes.

M. Jean-Paul Planchou. C'est exact !

M. Christian Pierret, rapporteur général. Là est la pierre d'achoppement politique ; cela influe sur la marge de manœuvre lorsque l'on veut s'attaquer à l'inégalité de la répartition de l'impôt sur le revenu, et ce problème n'a pas encore reçu de réponse définitive.

Nous avons — M. le secrétaire d'Etat l'a rappelé tout à l'heure — franchi avec les deux budgets précédents un certain nombre d'étapes décisives dans les réformes de l'impôt sur le revenu. Nous ferons de même avec le budget de 1984. M. le secrétaire d'Etat a souligné que cette succession de petites réformes tend à lisser toutes les aspérités, toutes les injustices, toutes les situations anti-économiques, mais petit à petit. Une réforme globale de l'impôt sur le revenu ne saurait jamais surgir *ex nihilo* et résoudre toutes les contradictions et tous les problèmes que nous rencontrons.

En matière fiscale comme en bien d'autres, il faut faire preuve de modestie et savoir que, pour améliorer le système, il convient de procéder par étapes successives. On n'est jamais certain de

parvenir, au fil des lois de finances, à des solutions qui soient totalement justes et totalement économiques.

M. Jean-Paul Planchou. Très juste !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 132 ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Une chose m'échappe. M. Pierre Bas a soutenu bien des gouvernements et il semble ne s'être jamais aperçu qu'on a sous-indexé le barème à un point tel que, pour la tranche de 30 p. 100, en sept ans, la sous-indexation a atteint 21 p. 100 ! A l'époque, il ne disait pas que ce n'était pas assez !

L'an passé, nous avons sur-indexé — M. Bas le sait — puisque le taux était de 12,3 p. 100 pour une inflation de 11,6 p. 100. Je pourrais donc lui répondre que nous disposons d'une avance mais je ne le ferai pas. Le taux prévu cette année me semble correct et je considère qu'estimer la hausse des prix pour 1983 à 13 p. 100 relève de la pure polémique. Je ne sais où vous l'avez pris. Pourquoi : pas 12, 14 ou 15 p. 100 ?

M. Pierre Bas. C'est le résultat d'une réflexion sereine !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Eh bien, l'I.N.S.E.E. n'est pas d'accord avec votre réflexion sereine et nous avons choisi un autre taux.

L'indexation est maintenant correcte. Contrairement à ce qui se passait précédemment, et M. le rapporteur général a fait justice de votre proposition, qui ne comporte que des désavantages. J'espère d'ailleurs qu'elle vous est personnelle et qu'elle n'est pas la première illustration concrète du programme dont on nous a parlé ce matin. Nous verrons bien, d'ailleurs, si elle est votée par votre groupe, mais le moins qu'on puisse dire est qu'elle est très démagogique !

Quant au « matraquage », je comprends que vous utilisiez cet argument puisque vous n'en avez pas d'autre. Vous estimez que 18,4 p. 100 c'est insupportable ! mais, de votre temps, c'était plus de 19 p. 100. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jans, contre l'amendement.

M. Parfait Jans. Notre collègue Bas présente cet amendement en son nom personnel, mais n'oublions pas qu'il est membre du R.P.R. ; sa proposition traduit en fait une attitude de classe puisqu'elle tend à supprimer les trois tranches supérieures de l'impôt sur le revenu.

M. François d'Aubert. C'est pour faire plaisir à Doumeng !

M. Parfait Jans. Soit un citoyen disposant d'un revenu imposable de 1 million de francs. L'adoption de l'amendement de M. Bas aboutirait à lui faire un cadeau de 100 000 francs nets par an, dix millions d'anciens francs ! La perte de recettes pour l'Etat et le cadeau aux possédants seraient de 14 milliards de francs environ.

Mais comment payer ces 14 milliards ? M. Bas suggère d'augmenter la T. V. A. à due concurrence. Celle-ci rapportant 390 milliards de francs, les 14 milliards perdus exigent une augmentation de 2,5 points du taux de la T. V. A., qui passerait de 18 à 20,5 p. 100. Or, chacun sait que cet impôt est injuste et consiste essentiellement : à faire payer la masse des petits pour exonérer les plus gros.

Imposer une majoration de T. V. A. à 50 millions de Français pour exonérer quelque 300 000 contribuables concernés par les trois tranches supérieures, franchement, nous ne pouvons pas vous suivre, monsieur Bas ; cet amendement méritait d'être « épinglé » et il mérite d'être repoussé. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 132.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Pierre Bas a présenté un amendement, n° 183, ainsi rédigé :

« Compléter le paragraphe I de l'article 2 par les dispositions suivantes :

« Tous les foyers fiscaux dont le revenu annuel imposable est égal ou inférieur à 72 000 F, sont exonérés de l'impôt sur le revenu.

« Afin de compenser la perte de recettes résultant de l'alinéa précédent, les taux de T. V. A. sont revalorisés à due concurrence, à l'exception du taux réduit portant sur les produits de première nécessité, qui reste inchangé. »

La parole est à M. Pierre Bas.

M. Pierre Bas. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai bien pris soin de préciser que je déposais ces amendements en mon nom personnel. Ce ne sont donc pas des illustrations de la politique de M. Chirac, quelles que soient l'estime et l'amitié que je lui porte.

Je mène depuis des années un combat isolé dans cette enceinte et l'amendement que je vais défendre est pratiquement rédigé dans les mêmes termes que ceux que je défends à chaque session depuis huit ans. Vous verrez que le parti communiste s'empresse de le voter puisqu'il défend les petites catégories. Il ne le votait pourtant pas les années précédentes et je ne comprends pas pourquoi.

Ma philosophie procède d'une vision d'ensemble. J'estime que la fiscalité française est mauvaise et ce n'est pas parce que certains autres pays européens ont une fiscalité du même type que la nôtre est bonne. Il s'agit de savoir si, intrinsèquement, notre fiscalité est bonne ou mauvaise et si elle convient à notre peuple. J'affirme que la nôtre ne lui convient pas. Lorsque les prélèvements fiscaux dépassent le tiers de ce que gagne une famille, cela entraîne un choc psychologique, une diminution des activités et une sclérose, c'est évident.

Certes, on peut vouloir ponctionner davantage encore, et le parti communiste nous y invitait d'ailleurs à l'instant, mais on arrive alors à la situation dramatique qui est maintenant celle de la France, et qui se caractérise par la fuite des cerveaux. Celle-ci prend d'ailleurs depuis un an ou deux un tour dramatique.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Vous rêvez !

M. Pierre Bas. Et quand vous ne serez plus au pouvoir, c'est nous qui, hélas ! aurons à payer l'addition. La République aura formé des enfants, des esprits, des intelligences, qui seront partis dans des pays où ils sont mieux traités : il faut que vous le sachiez puisque vous semblez l'ignorer.

J'estime qu'à partir de 50 p. 100, les taux sont absurdes. Certes, le parti socialiste a d'autres références : il me répondra qu'en Suède, on a été jusqu'à prévoir une tranche à 105 p. 100 ; mais cela tue la matière imposable en la faisant disparaître. Et nombre des maux dont vous vous plaignez aujourd'hui sont en réalité le résultat de ce dogmatisme.

J'ajoute, à l'intention de M. Jans, que si l'on augmente la T. V. A., il faudra dans le même temps augmenter massivement les allocations familiales, instituer le salaire maternel et la retraite maternelle, toutes réformes que je défends ici depuis quinze ans et que vous n'avez jamais votées, car les familles ne vous intéressent que la veille des élections. (Protestations sur les bancs des communistes et des socialistes.)

Maintenant, je vais vous parler d'une catégorie intéressante entre toutes, car elle éprouve bien des difficultés : celle des contribuables qui se situent dans les petites tranches, car ils n'ont que peu de revenus. Ce sont le plus souvent des personnes âgées, des petits retraités, des gens qui ont des fins de mois difficiles.

Le principe de l'impôt sur le revenu, je vous le rappelle, a été adopté au mois d'avril 1914, à l'initiative de Joseph Caillaux. Son but était d'assurer le relais des « quatre vieilles » pour les revenus annuels égaux ou supérieurs à un million de francs-or. C'était la politique de l'époque. Force est de constater que nous sommes loin de ces bornes.

Depuis sa création, en effet, l'impôt sur le revenu n'a cessé de concerner un nombre de contribuables toujours plus élevé et il a atteint, désormais, le seuil du tolérable.

Et même, comme le déclarait M. Pierret, « il a atteint la limite de l'inacceptable pour les cadres ». Je vous renvoie au journal *Le Monde* du 15 octobre 1983. J'espère que le grand organe de la majorité n'a pas déformé les propos du rapporteur général du budget...

A l'origine, il ne s'agissait pas, avec l'impôt sur le revenu, de créer un prélèvement généralisé, étendu à la majorité des actifs et des retraités, comme c'est le cas présentement, mais d'instituer un système de redistribution au bénéfice du plus grand nombre, grâce à la mise en œuvre d'un impôt touchant seulement les plus fortunés.

Le dévoiement de cet impôt, sans cesse plus étendu — quand j'ai commencé ma campagne, il touchait, effectivement, les gens au niveau du S.M.I.C. — en fait un impôt « antiprogès économique ».

Aggravant la pression fiscale sur l'immense majorité des petits revenus, l'impôt sur le revenu contribue par là-même à l'asphyxie économique de la quasi-totalité des employeurs, artisans et commerçants de notre pays.

Il n'est pas en mesure, en conséquence, loin s'en faut, d'aider efficacement ces agents économiques à résoudre les problèmes de trésorerie, d'investissement et de sous-emploi, auxquels ils se heurtent malheureusement chaque jour.

Cet état de fait témoigne du dévoiement actuel de l'impôt sur le revenu. La nécessité de trouver d'urgence des solutions à la crise économique et le respect de l'éthique de l'impôt sur le revenu imposent donc de mettre fin, dans les délais les plus brefs, à ce dévoiement. J'ai déposé depuis 1978 des propositions de loi dans ce sens, ainsi que des amendements : c'en est un de plus.

Je vous signale tout de même, pour vous faire plaisir, que le combat que j'ai mené longtemps solitaire a été repris par la formation politique à laquelle j'appartiens : dans l'ouvrage *Atout France* a été retenue l'idée d'une exonération substantielle à la base — à l'époque 50 000 francs de revenu imposable — mais j'ai élevé ce montant à 72 000 francs pour tenir compte de la hausse des prix, en proposant un autre gage.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Pierret, rapporteur général. Défavorable, monsieur le président car cet amendement, qui tend à exonérer intégralement de l'impôt sur le revenu les foyers fiscaux dont le revenu annuel imposable est égal ou inférieur à 72 000 francs est d'autant plus négatif que l'énorme perte de recettes qui en résulterait, aggravant le déficit budgétaire d'au moins 30 milliards de francs environ, est financée par la T.V.A.

Par conséquent, si l'Assemblée suivait M. Pierre Bas, il faudrait tirer de la T.V.A. 30 milliards de francs de plus, c'est-à-dire élever son taux d'environ deux points. La commission a rejeté cet amendement pour les mêmes raisons que l'amendement précédent. Je précise, puisqu'on en a parlé, que les revenus inférieurs à 30 000 francs par an contribuent pour 2,2 p. 100 au produit de l'impôt sur le revenu — ces revenus concernent 1 million 950 000 contribuables. De leur côté, les revenus supérieurs à 100 000 francs par an contribuent pour 57,2 p. 100 au produit global de l'impôt sur le revenu — ils concernent 1 million 800 000 contribuables. J'aurai ainsi cité les deux extrêmes de l'échelle à laquelle je me suis référé précédemment.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Inutile de revenir sur les chiffres cités par M. le rapporteur général.

Je crains, monsieur Pierre Bas, que dans votre croisade vous ne vous laissiez entraîner.

M. Pierre Bas. C'est aussi ce que j'ai entendu longtemps au sujet de la peine de mort !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Dans l'exposé sommaire de votre amendement, je lis que l'impôt sur le revenu a concerné plus de trente millions de foyers fiscaux en 1982.

M. Pierre Bas. Non, monsieur le secrétaire d'Etat, vingt-deux millions ! C'est le chiffre que j'ai donné : sept millions ne paient pas et quinze millions paient ! Il y a une faute d'impression dans l'exposé sommaire.

M. le président. Monsieur Pierre Bas, n'interrompez pas !

M. Pierre Bas. Je corrigeais une faute de frappe ! (Sourires.)

M. le président. Veuillez poursuivre votre propos, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. La faute de frappe est intéressante.

Je craignais que vous n'ayez été emporté par votre élan, monsieur Pierre Bas.

Ce n'est pas le cas, soit : en tout état de cause, le Gouvernement est contre l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Planchon, contre l'amendement.

M. Jean-Paul Planchon. Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit M. le rapporteur général.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 133.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. Pierre Bas. Les communistes ont voté contre ! (Exclamations sur les bancs des communistes.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1984, n° 1726 (rapport n° 1735 de M. Christian Pierret, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

